



TERRITOIRE(S) ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Problématique :

A mesure que la mondialisation étend ses réseaux économiques et financiers, qu'elle diffuse des modes de vie et des modèles culturels sur l'ensemble de la planète, apparaissent, par effet de balancier, de nouveaux besoins de territorialité, de multiples formes de reterritorialisation des sociétés humaines.

Espaces vécus, gérés, aménagés, les territoires sont les interfaces majeures entre des environnements spécifiques et les diverses formes d'organisations économiques et sociales. Ils sont aussi porteurs de culture, de dimensions immatérielles qui sont, elles-aussi, déterminantes dans les constructions des mentalités.

A toutes les échelles, du local au mondial, les territoires sont donc au cœur des problématiques du développement durable. C'est là que sont définies et mises en œuvre les politiques de développement durable. C'est là que s'exprime le jeu des acteurs, les conflits d'usages et les convergences d'intérêt.

Nos territoires de vie connaissent aujourd'hui de profondes évolutions, dont les enjeux sont majeurs pour le vingt et unième siècle et qui se traduisent, entre autres, par le fait que 95 % de la population française vit, d'une manière ou d'une autre, en milieu urbain. Cependant, la diversité et l'hétérogénéité de ces territoires, entre urbain et rural, montagne et littoral, insularité et continentalité, naturalité et artificialité, rendent nécessaire la conception de formes adaptées d'aménagements, obligent à imaginer des modes de développement qui s'inscrivent réellement dans la durabilité.

L'éducation au développement durable, dans toutes ses composantes, s'inscrit évidemment dans les dimensions environnementales, sociétales, économiques et culturelles des territoires. Avec la loi de refondation de l'École, la généralisation de cette éducation prend de nombreuses formes, en particulier celles de projets d'école et d'établissement en démarche globale de développement durable.

Ces projets prennent tout leur sens dans l'ancrage dans leurs territoires, en partenariat avec les acteurs qui les animent, pour une formation à la citoyenneté ancrée dans la quotidienneté.

C'est à ces réflexions fortement renouvelées sur les interfaces entre École, territoires et développement durable que nous invite le FOREDD 2014.

Programme des deux journées :

Jeudi 30 janvier 2014 - matin

8h30 - 9h30 : **Accueil, émargement**

9h30 - 10h00 : **Ouverture officielle**

10h00 - 12h30 : **Développement durable, territoires et prospective :**

- **Problématiques du développement durable dans les territoires**
- **Prospective des territoires**

12 h 45 - 14 h : **Pause déjeuner**

Jeudi 30 janvier 2014 - après-midi

14h00 - 15h30 : **Des territoires durables ?**

- **Le grand site de la Baie de Somme un espace «naturel» ?**
- **La ville, un lieu de « bien vivre » ? Penser globalement l'agglomération lilloise.**

18h30 : **Réception à l'hôtel de ville d'Amiens.**

Vendredi 31 janvier 2014 - matin

9h15 - 12h45 : **Ateliers : l'éducation au développement durable et les territoires.**

1. École et parcs naturels régionaux ;
2. Didactiser les jeux d'acteurs ? Pourquoi ? Comment ?
3. Dynamiques des territoires ruraux et éducation au développement durable ;
4. Ville et biodiversité ;
5. Les territoires entre le local et le mondial ;
6. L'inscription de l'école et de l'établissement dans le territoire : l'E3D et les PEDT ;
7. Les démarches prospectives dans les enseignements scolaires ;
8. Les Outre-mer, laboratoires du développement durable ?

12h45 - 14h00 : **Pause déjeuner**

Vendredi 31 janvier 2014 - après-midi

14h00 - 15h30 : **Territoires d'outre mer et développement durable**

15h30 - 16h00 : **Orientations stratégiques pour l'éducation au développement durable**

16h00 : **Clôture**

Jeudi 30 janvier 2014 - matin

Ouverture officielle

- **François Sirel** (Directeur du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie d'Amiens).

➤ Il souhaite la bienvenue aux participants de la sixième édition du FOREDD. Le FOREDD est devenu un rendez-vous inscrit pour tous dans les calendriers. Il mobilise l'ensemble du personnel du CRDP d'Amiens, [pôle de compétence nationale pour l'EDD](#).

➤ Il remercie les différents partenaires du FOREDD : la CASDEN, la région Picardie, le conseil général de la Somme, Amiens Métropole, l'Université de Picardie et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

- **Bertrand Cocq** (Directeur adjoint du centre national de documentation pédagogique - CNDP).

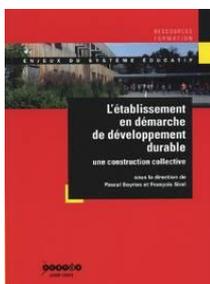
➤ Le thème du FOREDD de cette année «Territoire(s) et DD » est un thème d'actualité. Le programme de ces deux journées de travail et d'échanges est très riche et varié. Cela permettra de réfléchir à l'avenir en tant que professionnel de l'éducation mais aussi en tant que citoyen pouvant exprimer ses choix notamment par un bulletin de vote.

➤ Il rend hommage à Gérard Bonhoure et se réjouit de l'arrivée de Monique Dupuis.

➤ Il évoque le projet de modernisation du [réseau Scérén](#) pour l'horizon 2017 : le Ministre Vincent Peillon annoncera son nouveau nom lors d'une conférence de presse, le lundi 3 février ([pour connaître le nom retenu, la nouvelle charte graphique, ses nouvelles offres](#)).

➤ Le choix du CRDP de l'académie d'Amiens comme [pôle de compétence nationale pour l'EDD](#) n'est nullement remis en question. Il y aura même une amplification de la reconnaissance.

➤ Dernière parution au CRDP de l'académie d'Amiens : « **L'établissement en démarche de développement durable, une construction collective** ».



10 ans après le lancement d'un plan national d'action pour l'éducation au développement durable, cet ouvrage rassemble les témoignages des pionniers en la matière, partout en France. Les auteurs offrent un large panorama des expériences d'établissements en démarche de développement durable. Tous les niveaux d'action et grands objectifs de l'E3D sont abordés, au travers d'exemples concrets et de conseils pratiques. Cet ouvrage démontre ainsi que cette démarche est accessible et qu'elle peut constituer l'outil idéal au cœur d'un projet d'établissement global et volontaire, ouvert sur le territoire.

Une synthèse de ce qu'il faut savoir pour se lancer dans la démarche ou accompagner son projet...

[Pour en savoir plus.](#)

- **Michel Hagnerelle** (Inspecteur général de l'Éducation nationale, groupe histoire et géographie, chargé d'une mission nationale pour l'éducation au développement durable).

➤ Il félicite François Sirel, nouveau directeur du CRDP de l'académie d'Amiens, a une pensée pour Gérard Bonhoure et accueille sa nouvelle collègue, Monique Dupuis.

➤ Il souhaite un joyeux anniversaire à la politique d'éducation au développement durable qui fête, cette année, ses 10 ans.

➤ En décembre 2003, le Ministre de l'éducation nationale de l'époque, Luc Ferry, a organisé le colloque [« Éduquer à l'environnement, vers un développement durable »](#) qui a permis de définir l'ensemble de la politique EDD :

- l'EDD n'est pas une nouvelle discipline : elle doit s'intégrer dans le système éducatif (dans les programmes scolaires et dans les projets d'établissements) ;
- l'EDD doit être généralisée, de la maternelle au lycée voire à l'université.

➤ Le choix des mots a été important lors de l'écriture de la première circulaire - [Les modalités de mise en œuvre de l'EEDD, Circulaire N°2004-110 du 8-7-2004](#) - car il fallait prendre en compte les trois décennies d'éducation à l'environnement, et donc assurer la transition en prenant en compte ce patrimoine.

➤ En 10 ans que de chemin accompli :

- une politique suivie, cohérente et volontaire ;
- les différents ministres qui se sont succédés ont appuyé cette politique ;
- une succession de textes : dans un système éducatif comme le nôtre, le fait de sortir autant de textes en 10 ans montre l'intérêt porté à cette politique éducative.

➤ Le chemin est considérable : il s'agit sans doute, au niveau mondial, de la politique la plus globale et la plus cohérente mise en place. Comme notre pays est centralisé et que les programmes de l'éducation nationale sont centralisés, une politique d'ensemble a pu être mise en place.

➤ Mais, 10 ans seulement ! L'EDD doit s'inscrire dans le temps très long. En 10 ans, on a composé la partition, il faut encore mettre les choses en musique et mettre en harmonie cette politique.

➤ Le FOREDD 2014 est donc une étape importante pour la généralisation de l'EDD.

• **Monique Dupuis** (Inspectrice générale de l'Éducation nationale, groupe sciences et technologies du Vivant, de la Santé et de la Terre, chargée d'une mission nationale pour l'éducation au développement durable).

➤ Elle rend hommage à Gérard Bonhoure.

➤ Elle rappelle l'importance des textes officiels sur l'EDD, textes permettant aux enseignants de s'approprier l'EDD.

➤ L'EDD est porteur d'un point de vue pédagogique :

- elle permet l'ouverture de l'établissement scolaire sur son environnement ;
- elle favorise le travail collaboratif et le travail en partenariat ;
- elle stimule l'innovation dans les classes ;
- elle permet la mise en place de pratiques pédagogiques nouvelles.

➤ Elle salue et remercie les enseignants, les acteurs de terrain qui mettent en place l'EDD.

➤ L'EDD englobe des thématiques avec des enjeux énormes : biodiversité, citoyenneté, responsabilité, etc.

- **Colas Durrleman** (directeur de projet Coordination et développement des actions territoriales, ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et ministère de l'égalité des territoires et du logement).

➤ Il remercie la DGESCO pour son invitation.

➤ Le thème « Territoire(s) et DD » permet de valoriser le lien fort qui existe entre le ministère du développement durable et celui de l'éducation nationale. En 2010, un [accord cadre sur l'éducation au développement durable](#) a été d'ailleurs signé.

➤ Il réaffirme l'importance de la collaboration entre les deux ministères : l'EDD est un enjeu majeur. Lors de la [conférence environnementale de l'automne 2013](#), une des tables rondes était dédiée à cet enjeu. Elle a permis de développer et de renforcer l'éducation au développement durable et l'information citoyenne, à tous les âges de la vie : former les futurs citoyens, sensibiliser à l'environnement, aux conséquences des activités humaines sur les territoires, etc.

➤ Les élèves seront demain les acteurs de l'aménagement du territoire. Il est donc indispensable de leur faire comprendre l'importance d'un aménagement du territoire durable : enjeu de la biodiversité, de la transition énergétique, de l'artificialisation du territoire (l'équivalent d'un département français est artificialisé tous les 7 ans).

➤ Or, 95 % de la population française vit sous influence urbaine :

- Comment freiner la consommation d'espace ?
- Comment gérer, par exemple, l'implantation d'éoliennes et la diversité des paysages ?

Ces questions sont utiles à soumettre aux futurs citoyens.

➤ La notion de territoire est au croisement de facteurs environnementaux, sociaux, culturels et économiques. Il faut donc avoir une approche systémique.

➤ Dans toute volonté de mise en place d'une politique d'aménagement, il faut aborder la question des paysages (ceux qui sont exceptionnels mais aussi ceux qui sont ordinaires) en prenant en compte la question du cadre de vie. Le paysage étant un élément indispensable à l'épanouissement du territoire.

➤ Un prochain texte de loi donnera un cadre juridique à la notion de paysage.

➤ Le concours photographique « [Mon paysage au quotidien](#) » a rencontré une forte mobilisation, un succès qui dépasse toutes nos espérances : plus de 200 classes ont proposé leurs photos avec plus de 7 000 photos transmises.

➤ Quel que soit le niveau (primaire, collège, lycée), la notion de « territoire » est présente dans tous les programmes scolaires.

➤ En 2014, une réflexion commune (travail technique et de production de ressources pédagogiques) va être menée, entre nos deux ministères, sur la sensibilisation des établissements scolaires à la notion de « territoire » et de « paysage ». En associant les forces, l'ancrage territorial des établissements sera de plus en plus fort (notamment par l'utilisation en classe de Plans d'urbanisme, d'Atlas locaux des paysages, etc.) ce qui permettra de travailler avec les élèves sur l'aménagement durable de leur territoire.

• **Jean-Michel Valantin** (Haut fonctionnaire du développement durable, représentant du Directeur général de l'enseignement scolaire - DGESCO)

➤ 10 ans pour cette éducation transversale.

➤ L'année 2013 a été une année très riche pour l'EDD :

- la [loi de refondation de l'école](#) (du 9 juillet 2013) inscrit les problématiques liées à l'environnement et au développement durable dans le code de l'éducation (*Deuxième partie : Les enseignements scolaires / Livre III : L'organisation des enseignements scolaires / Titre Ier : L'organisation générale des enseignements / Chapitre II : Dispositions propres à certaines matières d'enseignement / Section 11 : L'éducation à l'environnement et au développement durable*).
C'est une avancée majeure ! En effet, l'EDD est ainsi institutionnalisée. C'est fondamental pour assurer la durabilité de cette éducation ;
- les [assises nationales de l'éducation à l'environnement et au DD](#) se sont tenues du 5 au 7 mars 2013 à Lyon ;
- la [conférence environnementale de l'automne 2013](#) avec une table ronde sur l'éducation à l'environnement et au développement durable co-présidée par les ministres en charge de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, Valérie Fourneyron, et de la ministre déléguée à la réussite éducative, George Pau-Langenvin. ([Consulter la deuxième feuille de route pour la transition écologique](#)).

➤ Des partenariats nombreux, denses se sont ainsi constitués et une culture commune émerge.

Une dynamique partenariale forte est ainsi engagée avec, entre autres, la [Fédération des parcs naturels régionaux](#), le [Conservatoire du littoral](#) et le [Muséum national d'histoire naturelle](#).

➤ La France s'est engagée à accueillir à Paris en 2015, sur le site Paris-le Bourget, la [21^{ème} conférence climat](#) organisée par l'ONU.

➤ L'appropriation du développement durable se fait au niveau du territoire : dans les projets d'établissements, d'écoles ou dans les démarches globales d'établissements qui mobilisent toutes la structure scolaire et ses partenaires aux enjeux du développement durable.

➤ L'EDD permet de croiser les exigences scientifiques, les compétences civiques, le goût de la découverte et de l'ouverture culturelle. Cette éducation doit se faire avant tout dans le territoire de l'établissement scolaire. Quelle que soit la problématique (biodiversité, solidarité, etc.), la démarche éducative doit être locale et territoriale et tenter de répondre à la question : comment se projeter dans l'avenir de façon durable et soutenable ?

Développement durable, territoires et prospective

Table ronde animée par : **Michel Hagnerelle et Monique Dupuis**, inspecteurs généraux de l'Éducation nationale.

➤ Trois notions vont être abordées dans cette table ronde : le développement durable, le territoire et la prospective.

➤ Ces notions vont être abordées en deux temps :

- le premier va aborder les questions de développement durable, de ce que l'on entend par territoire et bien sûr de la conjugaison de ces deux notions ;

- le second va traiter de la prospective des territoires, de la nécessité de se projeter dans l'avenir.

➤ Pour parler des océans, le FOREDD de l'année dernière avait surtout abordé les liens entre territoire et développement durable à l'échelle mondiale (terme à privilégier à « globale »). Cette année, nous allons insister sur le local : aucune question ne peut, bien sûr, se traiter qu'en local, mais l'échelle du territoire proche semble plus abordable car c'est à cette échelle que les aménageurs ont tous les leviers.

• Problématiques du développement durable dans les territoires :

Le cas Lorrain ;

Les dialectiques territoires / développement durable (définitions, échelles).

- **Yvette Veyret** (professeure agrégée honoraire de géographie, Université Paris-ouest Nanterre, spécialiste du développement durable).

➤ Les termes « aménagement » et « développement durable » sont synonymes.

➤ La notion de territoire(s) est complexe car évolutive et en construction : le découpage territorial est à l'heure actuelle en pleine évolution (décentralisation) et varie (exemple : loi sur les métropoles). C'est un système très compliqué : on parle souvent de « mille-feuilles ».

➤ Le « territoire » est une notion relativement récente ayant 3 dimensions : idéale, administrative et de gestion.

➤ Il existe un certain nombre de territoires nouveaux : parcs naturels, etc.

[[Histoire de la décentralisation en France \(1789-2010\) – Site internet de l'Assemblée Nationale](#)]

Diapositive 1

Définition : le territoire (1)

• Ce terme renvoie à l'espace et « aux domaines décisionnels et organisationnels ainsi qu'à la force des représentations sociales » H. Lefebvre (1974)

• Dimension **idéelle** d'un territoire : chaque individu, dans son expérience vécue, possède une relation intime avec ses lieux de vie (**espace vécu**) ; lieux qu'il s'approprie et qui contribuent à façonner son identité individuelle ou collective. Des éléments emblématiques renforcent les effets d'appropriation : « lieux de mémoire », patrimoine...
Di Méo. G, 1998, Géographie sociale et territoires, Nathan université.

Diapositive 2

Définition : le territoire (2)

- Territoire renvoie à une idée d'appropriation et de gestion.
Dimension fonctionnelle. Découpage administratif.
- Les **acteurs** du territoire sont importants à considérer : acteurs politiques, de l'administration, sociétés privées, citoyens...
- **Échelles** variées : territoire national jusqu'aux communes, régions, départements, communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles. Parcs nationaux ou régionaux, avec parfois des recouvrements dans les décisions ou les décideurs et des conflits possibles.

Diapositive 3

Les territoires entre « top-down et bottom-up » (3)

- Les territoires administratifs actuels résultent de choix faits par l'État (décisions politiques).
- Si les impulsions principales viennent du haut, la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de DD viennent de plus en plus des acteurs locaux.

➤ « Top-down et bottom-up » peuvent être associés.

Diapositive 4

Découpage territoriaux et compétences

[révision constitutionnelle de 2003](#)

Communes, départements, régions

Statuts spécifiques : la Corse (plus grande autonomie), les départements et les régions d'Outre Mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion), exercent les compétences de droit commun des départements et des régions, sont associés aux négociations internationales et ont un pouvoir de proposition important.

Les **communes** exercent des compétences en matière d'urbanisme, de logement, de santé, d'action sociale, de culture.

Les **départements** ont des responsabilités dans quatre domaines principaux : action sociale et sanitaire, aménagement de l'espace et équipement, culture et patrimoine et développement économique.

Les compétences des **régions** recouvrent essentiellement le développement économique et aménagement du territoire.

Diapositive 5

Découpage territoriaux : les EPCI (1)

Établissements publics de coopération intercommunale.

EPCI : plusieurs territoires au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble des projets communs d'aménagement du nouveau territoire.

La **communauté de communes**, créée par la [loi du 6 février 1992](#), regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave.

On distingue deux types d'intercommunalité :

- la forme souple ou associative, dite sans fiscalité propre, financée par les contributions des communes qui en sont membres (Cf. les syndicats à vocation unique ou à vocations multiples) ;
- la forme à fiscalité propre qui a ses ressources propres.

Diapositive 6

Découpage territoriaux : les EPCI (2)

Communauté d'agglomération, créée par la [loi du 12 juillet 1999](#), EPCI qui remplace la communauté de ville. Elle regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. La communauté d'agglomération doit former, lors de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs commune(s) centres de 15 000 habitants. Ce seuil n'est toutefois pas exigé lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département ou la commune la plus importante de département.

Diapositive 7

Découpage territoriaux : les EPCI (3)

Communauté d'agglomération (suite)

Elle dispose de compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville) et des compétences non obligatoires.

Communauté urbaine, créée par la [loi du 12 juillet 1999](#) : ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 500 000 habitants.

[Loi de 2014 des métropoles](#) (Cf. Métropole Francilienne, Lyon, Marseille).

D'autres territoires existent aussi : pays, [PNR](#), territoires de projet, [pôles d'excellence rurale](#), etc.

Diapositive 8

Les lois pour l'aménagement et le DD des territoires décentralisation 1982 - 1983

- [Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire LOADT 1995 \(les pays\)](#)
- [Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire \(LOADDT\)](#) du 25 juin 1999 (dite loi Voynet) réforme et complète la LOADT en intégrant les enjeux du développement durable.
- [Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale](#) du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement) renforce et simplifie la coopération intercommunale de projet notamment en milieu urbain. Elle comporte des implications sur la fiscalité locale.
- [Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain \(SRU\)](#) du 13 décembre 2000 (dite loi Gaysot) renforce la cohérence des politiques urbaines et organise la solidarité en termes de transport et d'habitat. Elle crée les schémas de cohérence territoriales (**SCOT**) et les plans locaux d'urbanisme (**PLU**). Elle préconise l'instauration d'un plan d'aménagement et de développement durable (**PADD**).
Chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD.

Diapositive 9

La planification, LOADT : [loi Pasqua d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires](#) (1995)

La LOADT instaure :

- Le schéma national d'aménagement et de développement du territoire (SNADT) ;
- Les schémas régionaux d'aménagement et de développement des territoires (SRADT) ;
- Des directives territoriales d'aménagement (DTA).

Diapositive 10

La [LOADDT](#), [loi Voynet \(1999\)](#) et le DD

- La LOADDT (loi Voynet du 25 juin 1999) incite les agglomérations et les pays à élaborer des projets d'agenda 21 dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER).
- Ces projets doivent favoriser des modes de production et de consommation économes en ressources (énergie, eau, sols, air, biodiversité) et socialement responsables vis-à-vis des populations des autres pays comme des générations futures.

La loi met en place les SRADDT (schémas régionaux d'aménagement et de DD des territoires) qui définissent à moyen terme les orientations fondamentales du développement durable du territoire régional.

Diapositive 11

Le développement durable.

Introduire dans l'aménagement des territoires des fondements du DD :

- Développement économique
- Équité socio-spatiale
- Qualité de l'environnement

Ces aspects concernent la qualité de l'air, de l'eau, la biodiversité, les transports, l'urbanisme, l'agriculture, la forêt, etc. Mais il s'agit aussi de corriger les inégalités socio-spatiales.

Les choix de gestion et d'aménagement des territoires à court et plus long terme doivent intégrer ces données.

Échelle nationale, régionale, locale.

Diapositive 12

La politique de DD, quelques éléments récents

2002-2006 : mise en place de la Stratégie nationale de développement durable.

2005 : Création du Conseil national du développement durable.

2005 : [Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement](#) qui est inscrite dans la Constitution.

2008 : Création du [Conseil économique pour le développement durable](#). Il facilite, grâce à des analyses économiques et scientifiques, l'élaboration et l'évaluation des politiques du ministère. Rôle consultatif.

2009-2010 : [Loi portant sur l'engagement national pour l'environnement](#) dite loi « Grenelle 2 » qui traduit concrètement les principes affirmés dans la [loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle 1](#).

2013 : Création du [Conseil national de la transition écologique](#). Rôle consultatif.

Diapositive 13

Les Territoires, « briques » du DD.

Nouvelle répartition des rôles entre l'État, les collectivités locales et la société civile dans la perspective du développement durable.

Une certaine forme « d'autonomie » des territoires : « briques de base » du développement durable et de la réduction des inégalités territoriales.

Renforcement de l'autonomie des collectivités locales, mais dans le même temps, le rôle de l'État subsiste dans la redistribution sociale, la sécurité, la protection contre les risques majeurs et les incitations aux pratiques de DD.

Diapositive 14

Échelles de l'Europe
Échelle de l'État : un territoire « durable »

Des Politiques nationales de DD
Des objectifs généraux

Partenariat État-Région

Diapositive 15

Le rôle fondamental de l'Europe
impulsion, financement

- Rappeler la place de l'Europe : financement de projets au FEDER ([Fonds européen de développement régional](#)) au FSE ([Fonds social européen](#)).
- Intérêt pour les territoires frontaliers.
- Importance des directives européennes dans de nombreux domaines concernant le DD (biodiversité, climat, eau, etc.).

Diapositive 16

[Stratégie nationale de DD \(SNDD\) 2010-2013](#)

Elle s'articule autour de neuf défis stratégiques, cohérents avec les engagements internationaux et européens :

1. Une consommation et une production durables
2. La société de la connaissance
3. La gouvernance
4. Le changement climatique et l'énergie
5. Les transports et la mobilité durable
6. La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
7. La santé publique, la prévention et la gestion des risques
8. La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
9. Les défis internationaux en matière de développement et de lutte contre la pauvreté dans le monde

[Ces grandes thématiques diffusent sur les territoires : choix d'aménagement, choix de DD, choix politiques, etc.]

Diapositive 17

Acteurs de la politique nationale :
la place de la [DATAR](#)

- Créée en 1963, la Datar actuelle « Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale » (initialement : « Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ») est placée sous l'autorité du Premier ministre.
- La DATAR prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État.
- Dans une optique de développement durable des territoires, l'action de la DATAR porte sur l'attractivité et la cohésion des territoires en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire.

Diapositive 18

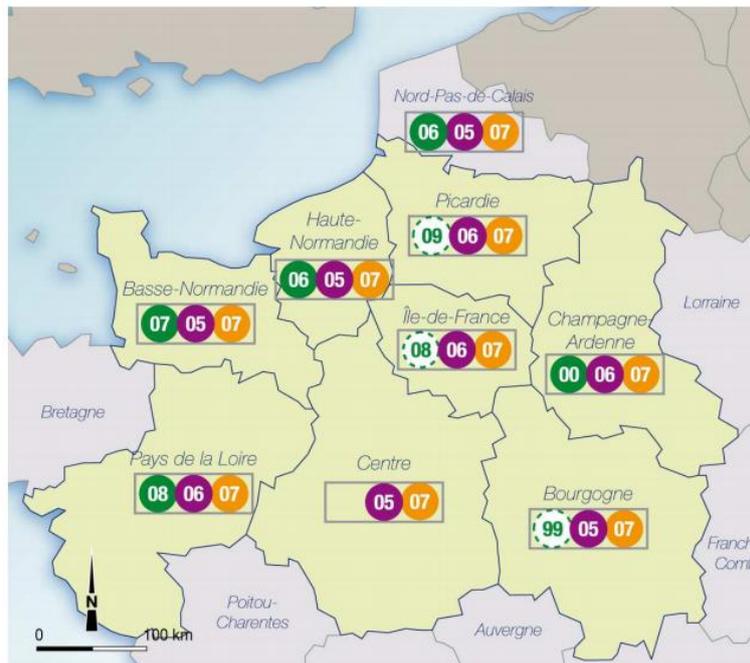
La dimension régionale

La région et le DD

Intégrer aménagement/DD ou faire de l'aménagement durable dans les territoires.

Les régions du bassin parisien et les documents régionaux de planification (et le DD)

Les documents régionaux de planification dans le Bassin parisien (en mars 2009)



Documents régionaux de planification analysés pour l'étude

	année de délibération ou de signature
Schémas régionaux d'aménagement	
SRADT ou SRADDT en projet : Bourgogne [projet], Picardie [avant-projet] Projet de SDRIF (Île-de-France)	08
SRADT ou SRADDT en vigueur : Champagne-Ardenne, Basse-Normandie Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire	08
Schémas régionaux de développement économique (SRDE)	06
Contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013	07

© IAU idF 2009

Sources : IAU idF - DPAD

Cartographie réalisée d'après les SRADT, SRADDT, SDRIF, SRDE et CPER des 8 régions du Bassin parisien et du Nord-Pas-de-Calais

[Source du document.](#)

Contrat de plan État-Région ou contrat de projet État-Région

Contrat de plan État-Région (établi en 1982) ou contrat de projet aujourd'hui : l'État et une région s'engagent sur la programmation et le financement de projets concernant notamment le DD, la cohésion sociale, la compétitivité des territoires (pour 7 ans).

SRADDT

Schéma régional d'aménagement et de DD du territoire identifié, sous forme d'un diagnostic et d'une Charte **régionale**, les grandes orientations souhaitées en termes d'aménagement et de DD d'un territoire.

Il veille à la cohérence avec les projets menés par l'État et par les autres collectivités locales du territoire régional.

Fruit de la concertation entre la région et les territoires.

Les objectifs du SRADDT, cadre indicatif de référence

Les SRADDT fixent « les orientations fondamentales, à moyen terme du développement durable du territoire régional ».

- Localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général.
- Développement des projets économiques porteurs d'investissements et d'emplois.
- Développement harmonieux des territoires urbains, périurbains et ruraux.
- Protection et mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine.
- Réhabilitation des territoires dégradés.
- Prise en compte de la dimension interrégionale et transfrontalière.

Diapositive 23

La composition d'un SRADDT : trois éléments

1. Un document d'analyse prospective : diagnostic prospectif identifiant les tendances à 20 ans.
2. Une charte d'aménagement et de développement durable du territoire régional : outil de référence pour une programmation stratégique à 10 ans.
3. Des documents cartographiques.

Diapositive 24

Le SRADDT : un projet intégrateur

Intégrateur d'autres schémas (SRIT, SRCE, SRCAE, etc.) :

- SRIT : schéma régional des infrastructures de transports ;
- SRCE : schéma régional de cohérence écologique ;
- SRCAE : schéma régional climat, air, énergie ;
- Schéma régional de formation ;
- Schéma régional DD du tourisme et des loisirs ;
- Schéma régional du développement économique ;
- etc.

Un projet qui implique une démarche participative.

Diapositive 25

SRADDT et Directives régionales d'aménagement (DRA)

- SRADDT initie des directives régionales d'aménagement.
- Les DRA sont des outils de mise en cohérence des politiques régionales et locales, issues du SRADDT. Les DRA instruments d'aménagement et dispositifs évolutifs pour la région.
- Les DRA, des documents cadre que le Conseil régional élabore avec ses partenaires.

Diapositive 26

Exemple : [SRADDT du Nord-Pas-de-Calais](#)

Schéma Régional Aménagement DD du Territoire est une projection « à 2030 » de « l'avenir que nous voulons », à la suite de RIO+20. Il s'agit de diminuer les vulnérabilités environnementales, sociales, économiques et d'envisager 6 objectifs :

ENJEU I : Faire de la connaissance un bien partagé

ENJEU II : Valoriser notre ouverture au monde

ENJEU III : Conforter les dynamiques territoriales au service du développement régional

ENJEU IV : Promouvoir le bien être et le mieux vivre ensemble

ENJEU V : Engager la région dans la transition écologique

ENJEU VI : Mobiliser les ressorts de la citoyenneté et pratiques interterritoriales



[Source du document.](#)

Les 5 volets du [SRADDT du Nord-Pas-de-Calais](#)

1. Volet transport et mobilité.
2. Volet climat s'appuie sur le SRCAET co-piloté par l'État.
3. Volet biodiversité, trame verte et bleue, copilotage avec l'État du schéma régional de cohérence écologique SRCE.
4. Volet économique – emploi – formation.
5. Volet enseignement supérieur et recherche.

[Le SRADDT, les scénarios pour le futur Région Midi Pyrénées](#)

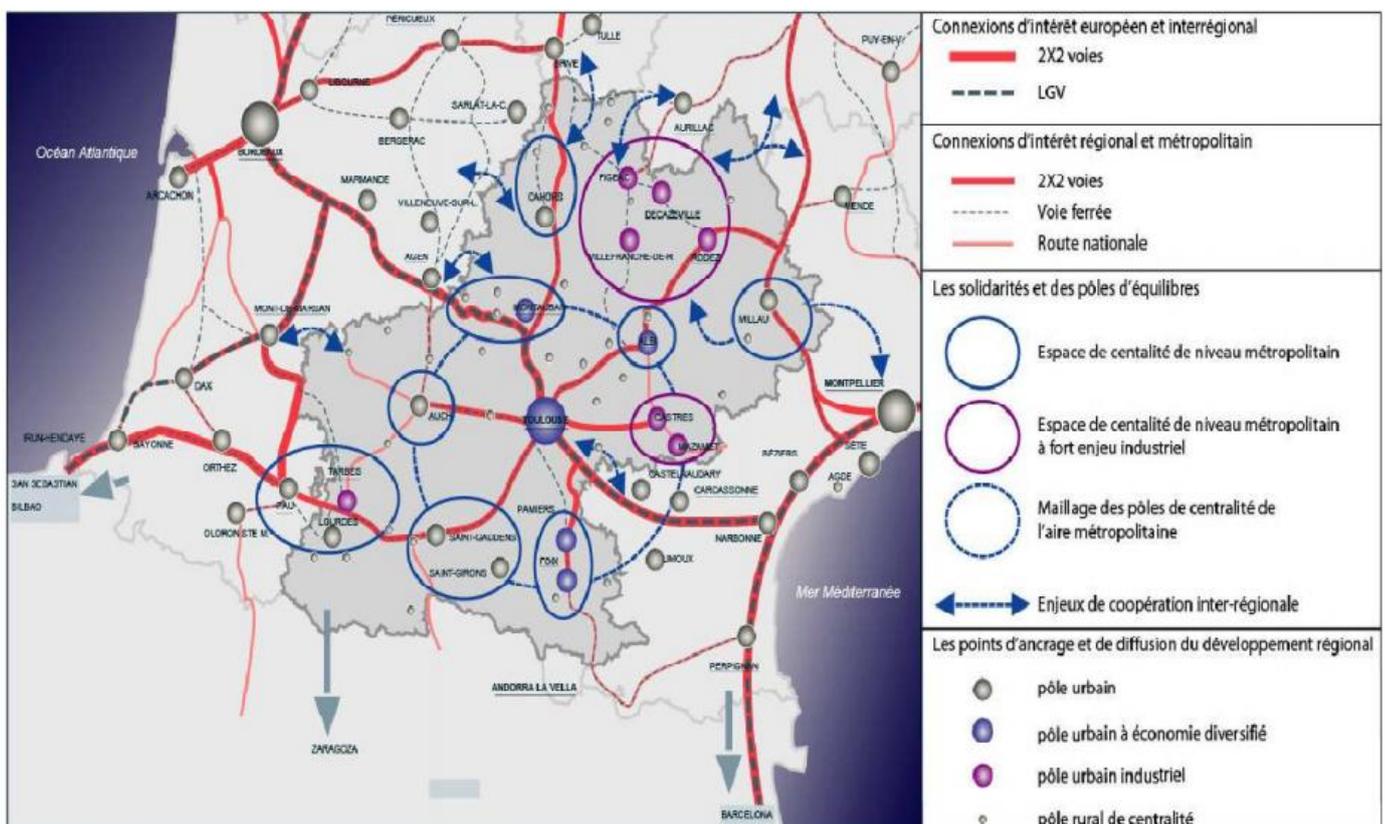
Les scénarios

Le scénario souhaitable :

Une dynamique métropolitaine optimisée, une armature urbaine rééquilibrée, une accessibilité facilitée, un développement économique diversifié, Une attractivité durable et qualitative liée au cadre de vie, à l'environnement, aux services et équipements, Un espace régional intégré dans une dynamique sud-ouest européen.

[Source du document.](#)

Les scénarios souhaitables région Midi Pyrénées, le SRADDT

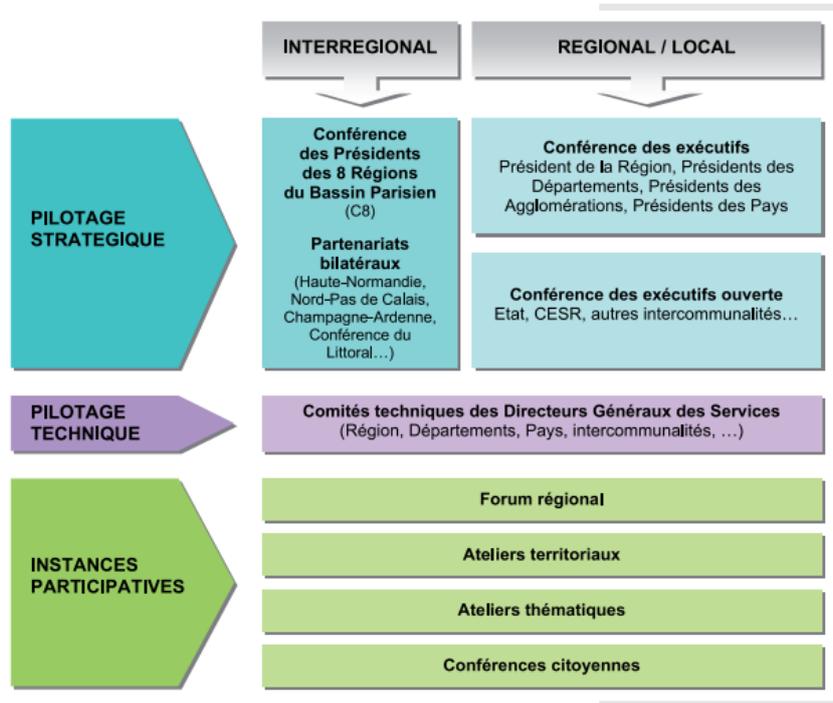


[Source du document.](#)

Picardie, un exemple de SRADDT

- Depuis vingt ans en Picardie, trois projets de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire ont précédé l'élaboration du présent SRADDT.
- Le SRADDT de Picardie s'inscrit dans les orientations de l'agenda 21 régional.
- Il organise les schémas sectoriels, schéma régional de développement économique, plan régional éducation, formation, etc. Il introduit une vision spatiale.

SRADDT Picardie, une nouvelle gouvernance, des espaces de dialogue



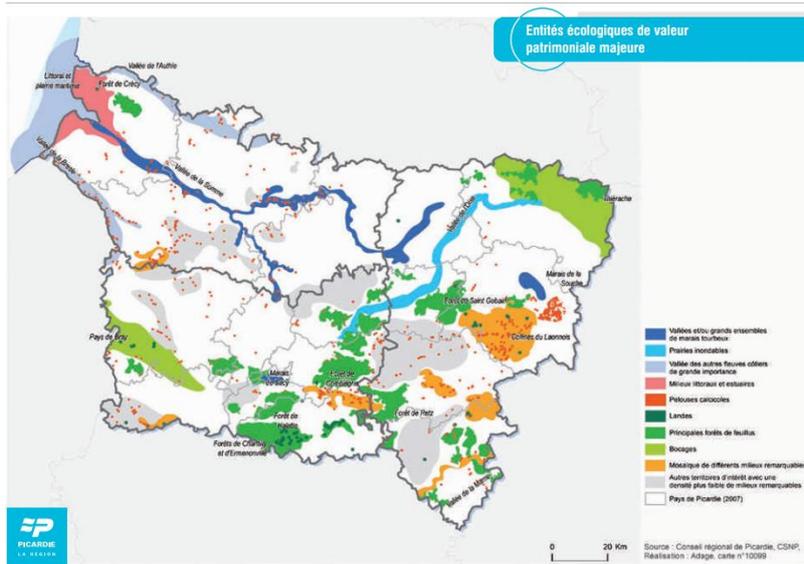
[Source du document.](#)

SRADDT Picardie, le constat : la Picardie entre deux régions puissantes



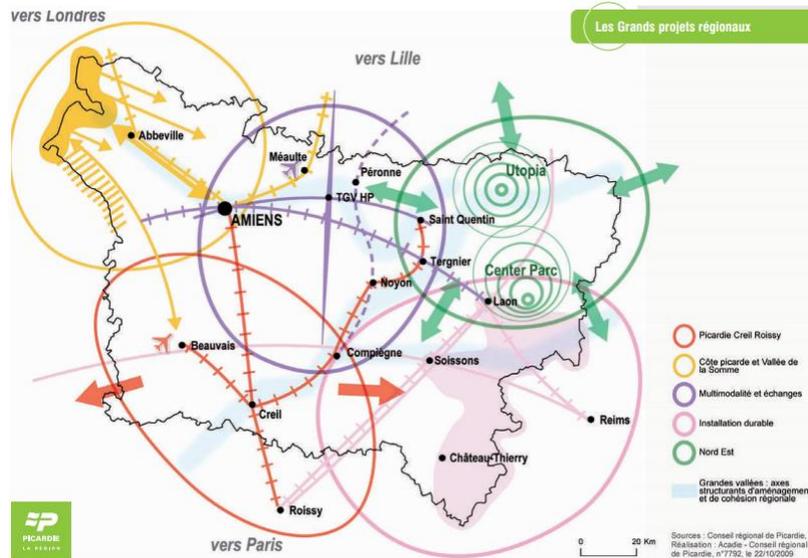
[Source du document.](#)

Le SRADDT : éléments écologiques de valeur patrimoniale



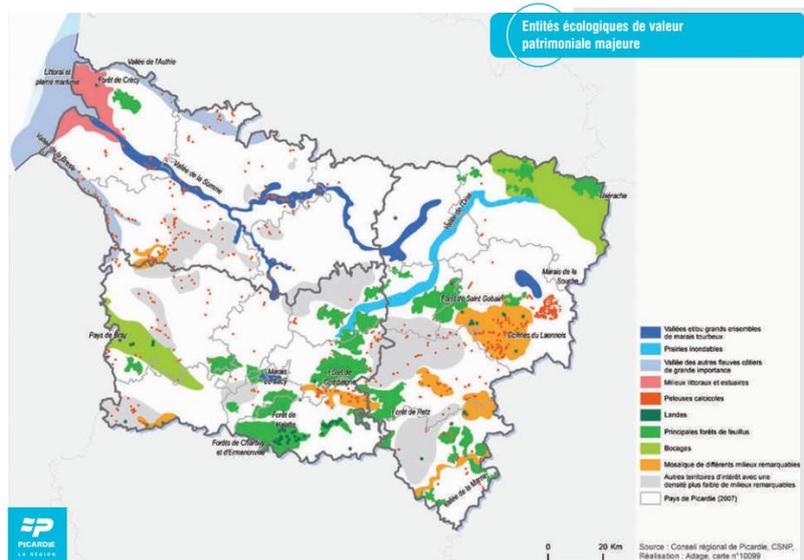
[Source du document.](#)

SRADDT, valoriser le potentiel économique et nature, la porte verte



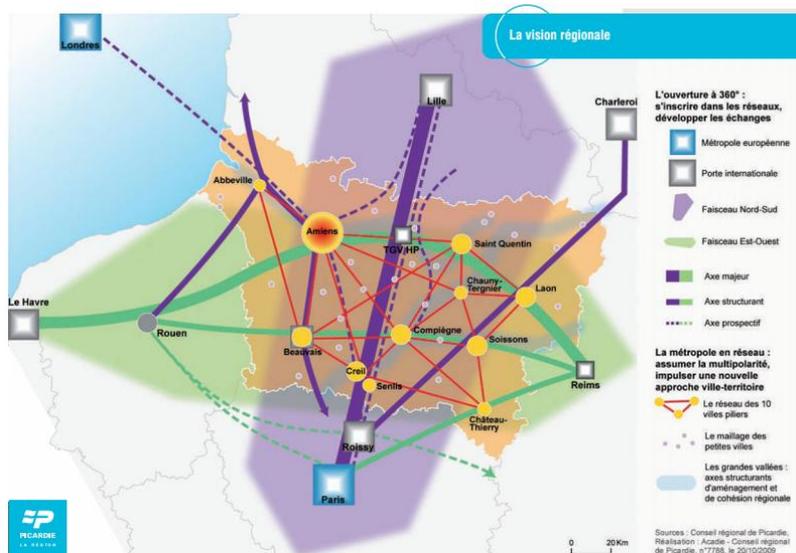
[Source du document.](#)

La Picardie « durable », les réseaux écologiques



[Source du document.](#)

La vision régionale de la Picardie dans le SRADDT



Source du document.

Les trois directives régionales d'aménagement DRA en Picardie

1. Assurer les continuités écologiques et fonctionnelles dans les vallées picardes.
2. Développer les fonctions de centralité autour des quartiers des gares.
3. Développer la mixité des fonctions et préserver le patrimoine naturel dans les nouvelles campagnes.

Site : http://www.picardie.fr/IMG/pdf/SRADDT_avant_projet.pdf

Le SRADDT inclut le Schéma régional climat/air/énergie SRCAE

La loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration dans chaque région d'un Schéma Régional Climat/Air/Énergie SRCAE (élément d'un SRADDT).

Élaboré conjointement par l'État et la Région, il doit donner les grandes orientations et les objectifs régionaux pour 2020-2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

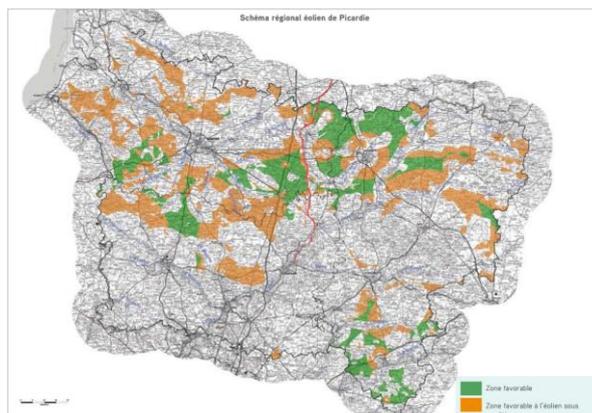
Le Schéma Régional Éolien qui lui est annexé, définit les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

Le SRCAE implique la réalisation de PCET (Plans climats énergies territoriaux).

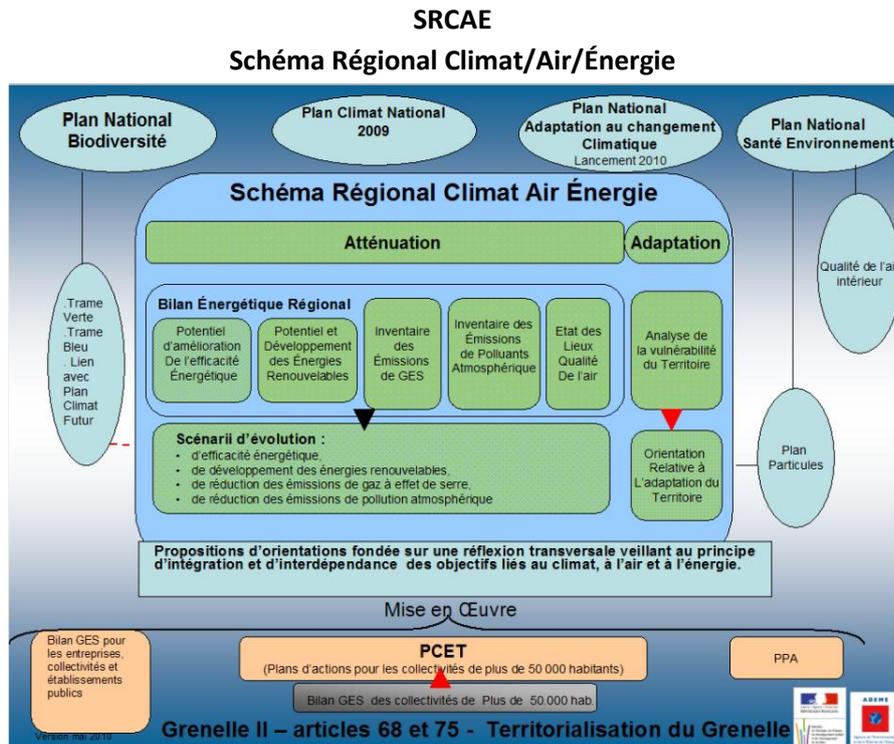
SRCAE et Schéma éolien de Picardie



Source du document.



Source du document.



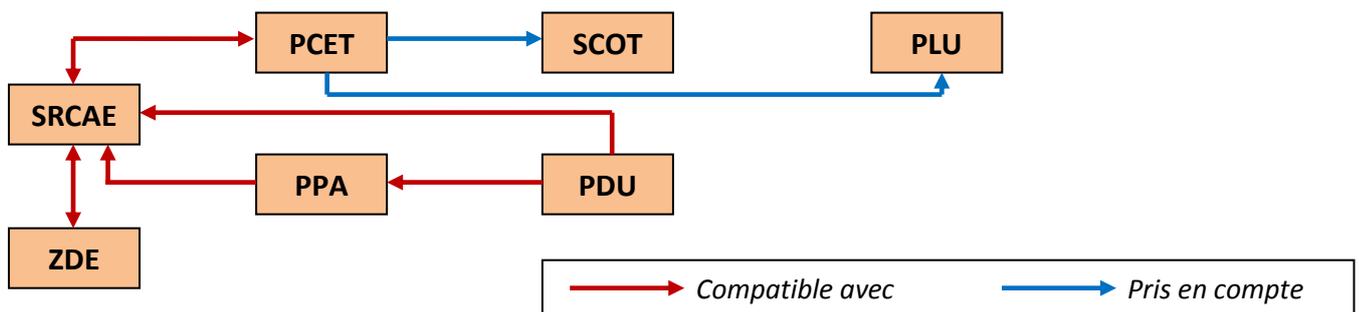
Source du document.

SRCAE compatible avec :

- PCET (plan climat énergie territoire) ;
- PPA (plan de protection de l'atmosphère) pour les villes de plus de 250 000 habitants et les espaces très pollués ;
- ZDE (zone de développement des éoliennes terrestres) ;
- PLU (plan local d'urbanisme) ;
- PDU (plan de déplacement urbain).

Pris en compte dans PCET :

- PLU (plan local d'urbanisme) ;
- SCOT (Schéma de cohérence territoriale).



Plan climat énergie territorial PCET

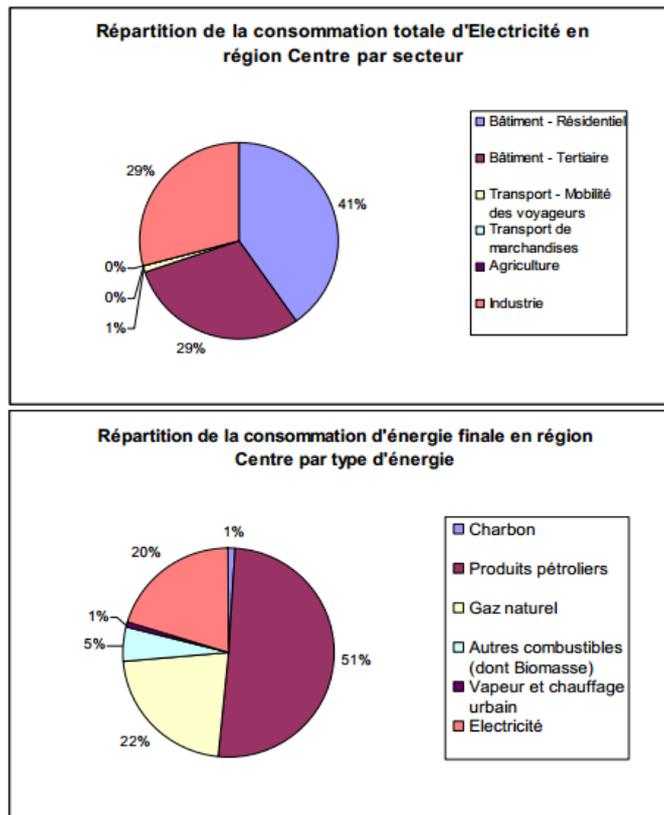
Le Plan Climat-Énergie Territoire (PCET) est un projet territorial de développement durable destiné à lutter contre le changement climatique pour 2020 et 2050.

Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, il est obligatoire pour les régions, départements, communautés diverses de plus de 50 000 habitants ; il est facultatif pour les autres.

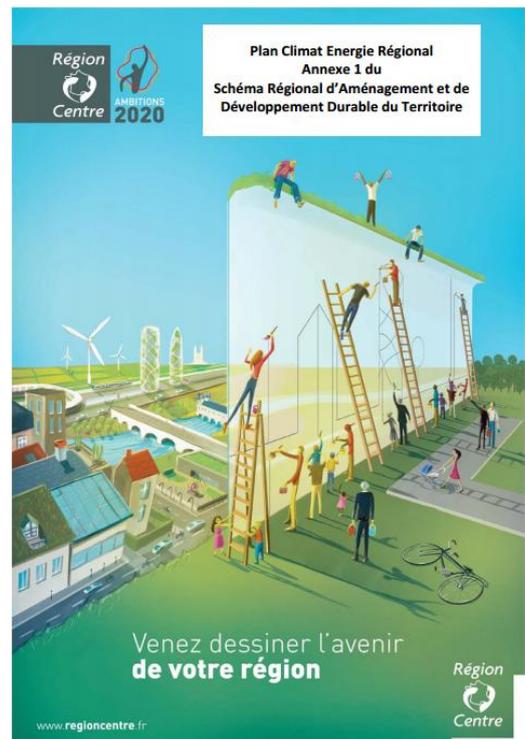
Le PCET a deux objectifs :

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre, facteur 4** (diviser par 4 les émissions d'ici 2050) ;
- **Adaptation au changement climatique.**

Bilan énergétique de la région Centre Pour la réalisation du PCET



[Source du document.](#)



[Source du document.](#)

Les bases du PCET, région Centre

- Le bilan montre la nécessité d'intervenir sur le bâti, premier poste pour l'usage d'énergie d'où la nécessaire rénovation du bâti et intervenir sur le neuf.
- Les transports sont le deuxième pôle, développer les transports collectifs, prôner les transports doux.
- Intervention sur les industries et l'agriculture.
- Rôle de la recherche, de l'éducation.

Source : www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/Annexe_1_SRADDT_PCER.pdf

Limites des SRADDT : des SRADDT pour certaines régions seulement

- Sur 20 régions susceptibles d'avoir un SRADDT, 9 ont réalisé leurs documents, 10 sont en cours de réalisation et l'Alsace refuse d'y recourir.
- Plusieurs régions se passent à l'heure actuelle de ce schéma pour penser leurs contrats de plans.
- Aujourd'hui, la Région n'a pas de réel pouvoir de contrainte, le pouvoir réglementaire étant essentiellement du ressort de l'État.

Le SRADDT n'a pas de caractère obligatoire, en dépit de l'importance stratégique indéniable qu'il revêt. Son importance est certaine quand il existe.

Les autres échelles territoriales dans les SCOT

Communauté d'agglomération

Communauté de communes

Exemple lorrain

- Pas de SRADDT

- Mais des Dispositifs d'Intervention Régionale (DIR)

Une Politique d'Appui aux territoires par exemple : le Contrat (ou convention) d'Appui au Développement des Territoires (CADT). Conclu pour 3 ans (2012-2014), la CADT contribue à la politique générale de développement durable et d'aménagement du territoire de la Lorraine. Le CADT permet le soutien aux projets fédérateurs et structurants. Il est l'outil qui permet d'adapter l'action régionale à la spécificité des territoires.

Contrat d'appui au développement des territoires lorrains (CAD)

Les Modalités financières

- Les Régions Régionales ne passent plus engagées avant la délivrance de l'accusé de réception des Lorraines 2010.
- Le commencement d'exécution de l'opération est lié à la date de la décision attributive de l'aide.
- Le délai d'engagement est fixé à 12 mois.
- Les subventions régionales sont conditionnelles. Elles sont octroyées au regard des documents régionaux en fonction de la dimension qualitative de l'opération.

Les territoires de contractualisation

Calendrier CADT 2011-2014

Les documents ci-dessous sont à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Commissariat Régional de Lorraine
Place Général de Gaulle, 57 811 004
57000 Metz Cedex 1
Cellule d'Appui aux Collectivités
03 87 61 66 51

[Source du document.](#)

DD, aménagement en région Lorraine

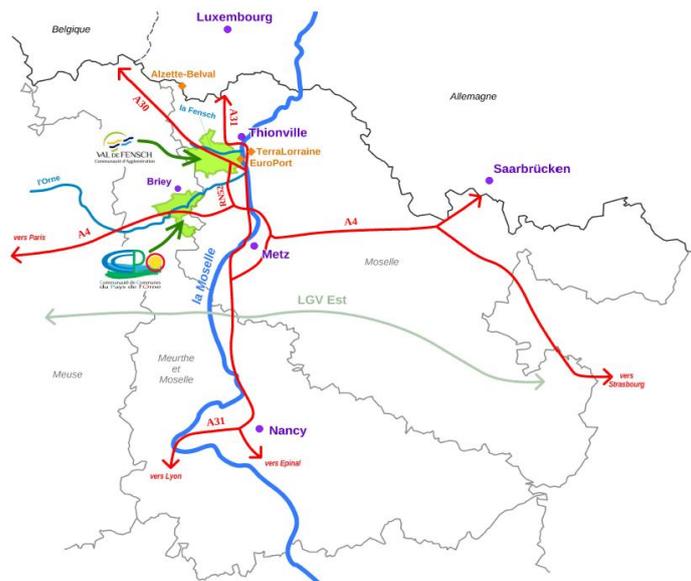
Pour envisager l'aménagement et le développement durable du territoire (mission Lorraine 2020), une Cellule Études et Planification a été créée au sein du Pôle Appui aux Territoires.

Elle a en particulier en charge le suivi des Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

Les territoires lorrains

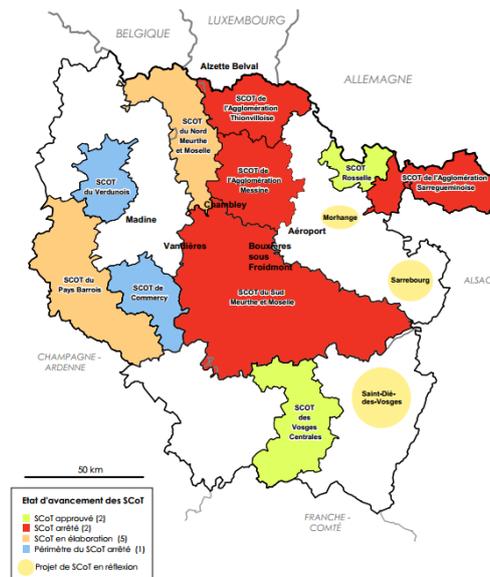
Collectivités territoriales	Région (SRDE, SRIT)	Conseil Régional de Lorraine	1 en Lorraine (à Metz)
	Départements	Conseil Général	4 en Lorraine (à Metz, à Nancy, à Épinal, à Bar-le-Duc)
	Intercommunalité (SCOT, PDU, PLH, CUCS)	Communauté urbaine (EPCI)	1 en Lorraine (à Nancy)
		Communauté d'Agglomération (EPCI)	6 en Lorraine
		Communauté de communes (EPCI)	141 en Lorraine (dont 33 en Moselle et 38 en Meurthe-et-Moselle)
Commune (PLU)	Conseil municipal	2 337 en Lorraine (dont 730 en Moselle et 594 en Meurthe-et-Moselle)	
Autres	Pôle métropolitain	Sillon Lorrain	1 en Lorraine, regroupant la CUGN, Metz Métropole, CA Thionville-Porte de France, CA Épinal-Golbey

La Lorraine



[Source du document.](#)

Les 10 SCOT en Lorraine en 2013



[Source du document.](#)

Le SCOT

Il assure la cohérence des documents d'urbanisme élaborés à l'échelle des communes ou des intercommunalités comme :

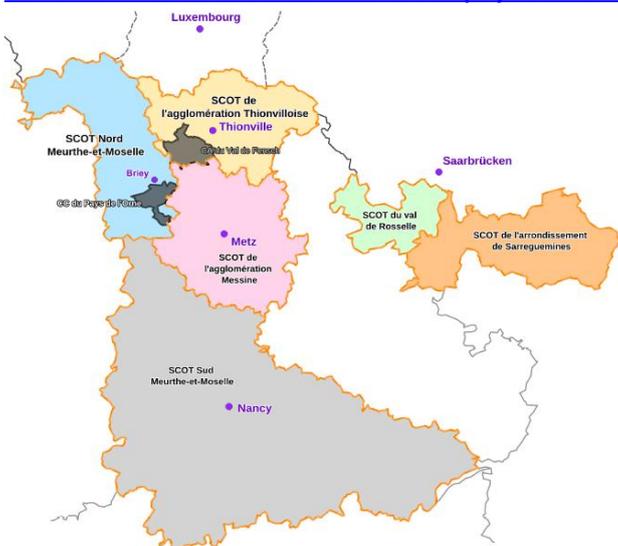
- les Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) ;
- les cartes communales (document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs de ma commune où les permis de construire peuvent être délivrés) ;
- les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ;
- les Plans Locaux de l'Habitat (PHL) ;
- les Plans de Déplacements Urbains (PDU) ;
- les Schémas de Développement Commercial.

Spécificités des SCOT lorrains

Ils prennent en compte le poids de l'histoire :

- une périurbanisation et un étalement urbain généralisés ;
- des espaces dégradés ;
- la reconversion des friches comme moteur de développement économique ;
- des espaces à risques à traiter de manière spécifique ;
- une attractivité exogène croissante, venant principalement du Luxembourg .

CAVF Communauté d'agglomération du Val de Fensch et CCPO communauté de commune des pays de l'Orne



[Source du document.](#)

Communauté d'agglomération CAVF et DD

- La communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) né de la transformation en 1999 d'une Communauté de Communes existante.
- Cette communauté d'agglomération regroupe 70 000 habitants (Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Serémange-Erzange et Uckange).
- Gestion comptable avec celle du SCOT.

Les compétences de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération a des compétences :

- **Obligatoires :**
 - Développement économique ;
 - Aménagement de l'espace communautaire ;
 - Équilibre social de l'habitat ;
 - Politique de la ville.
- **Optionnelles :**
 - Voiries d'intérêt communautaire ;
 - Environnement et cadre de vie ;
 - Équipements sportifs et culturels ;

- Cultes.

• **Facultatifs :**

- Patrimoine industriel et touristique local ;
- Services aux communes.

Diapositive 57

Le développement durable dans la CAVF

- Parmi les 10 communes, 8 communes reliées pour former une « conurbation ».
- Il s'agit d'un espace souvent mal perçu par la population qui l'habite.
- Objectifs :
 - Développer des activités économiques ;
 - Politique en direction des plus pauvres (habitat dégradé, etc.) ;
 - Accorder une attention au paysage, espaces verts, qualité de vie, image, etc.

Diapositive 58

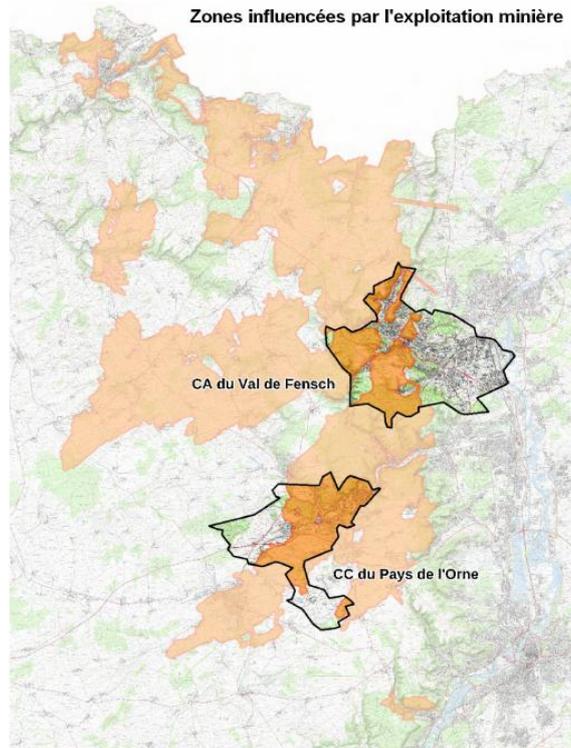
Développement durable des territoires lorrains marqués par la mine et l'industrie lourde (un des objectifs du Contrat de projet État-Région)

- Remédier et reconstruire l'organisation urbaine et plus particulièrement **les centralités**. Les villes construites autour d'usines doivent redessiner leur centre et créer des connexions entre les quartiers, mais aussi favoriser une mixité des usages.
- **Requalification des friches et redynamisation du tissu économique** en intégrant les risques et la pollution des sols.
- Pour les sites qui, ne pourraient pas être réaménagés, des usages permettant de les intégrer au territoire sont à trouver pour ne pas en faire des espaces délaissés.
- Les **espaces naturels** doivent être restaurés ou créés au sein du continuum urbain.

Diapositive 59

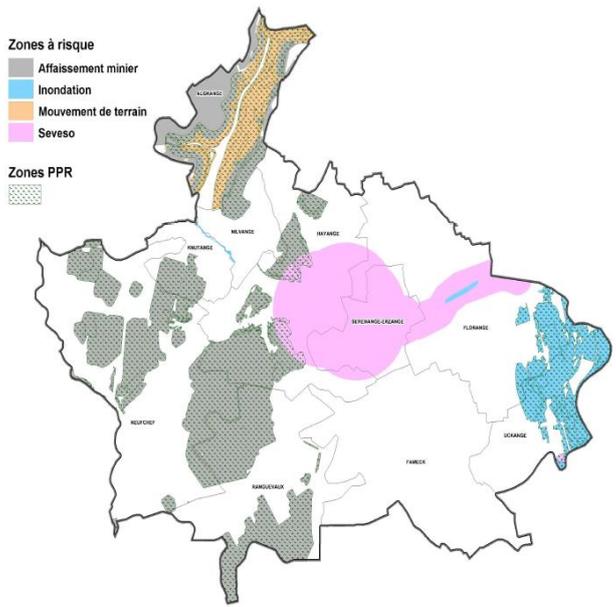
Zones affectées par l'exploitation de fer (en orange)

Zones influencées par l'exploitation minière



[Source du document.](#)

Les risques dans la CAVF : risques miniers et risques industriels (Arcelor-Mittal)



[Source du document.](#)

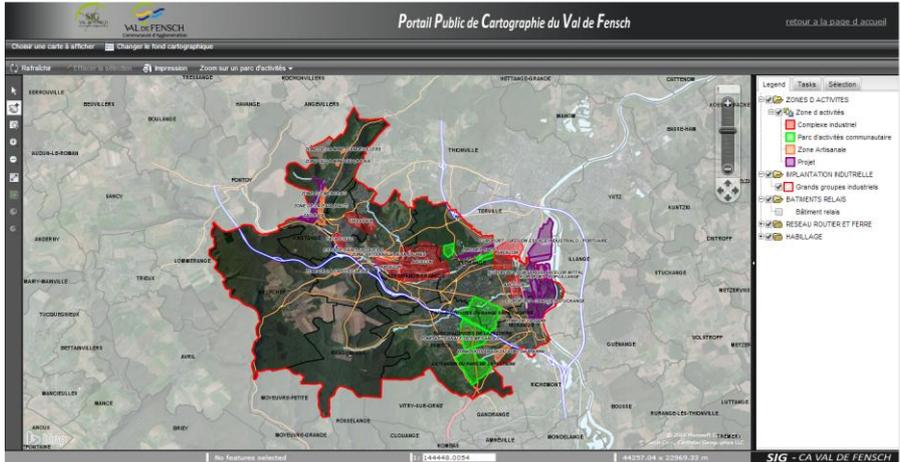
Les risques industriels de la CAVF

- Les communes de Hayange, Florange et Serémange-Erzange appartenant à la CAVF sont concernées par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société ARCELOR-MITTAL pour ses installations avec servitudes AS (risques d’explosion, de fuite et de pollution, d’incendie).
- Un projet de réglementation est en cours d’élaboration concernant l’urbanisation future et la façon de réduire la vulnérabilité de l’existant.
- L’approbation de ce PPRT est prévue pour 2014.

Autres projets d’aménagement, CAVF

- Nouvelle organisation des transports en cours de réalisation. PDU mis en œuvre début 2014. Liens avec Thionville renforcés.
- Modes doux de déplacement pour recréer des liens entre les villes et renforcer les centralités urbaines.
- A Hayange renforcer l’attractivité du centre ville, résorber les îlots insalubres, intégrer les périphéries délaissées (Konacker, Marspich).

La communauté d’agglomération de la vallée de la Fensch – Zones d’activités



[Source du document.](#)

Le choix de développement durable par la CAVF

- Le développement de ces territoires est contraint par les risques miniers et technologiques et par la pollution des sols.
- Les élus auraient pu engager le développement de leur territoire sur les espaces naturels et agricoles périphériques des plateaux. Mais le développement durable interdit cette logique d'étalement urbain. Il faut envisager un renouvellement urbain sur les espaces délaissés.

Hayange dans la CAVF (PLU et PADD)

- La ville d'Hayange a engagé, avec le soutien de la CAVF, un travail de rénovation du centre-ville.
- Redéploiement de l'offre commerciale et locative dans le centre, et équipement de la ville en moyens de transports.
- Schéma de Développement Commercial approuvé en 2012.
- Réalisation d'études liées au Plan de Déplacements Urbains (bus, déplacements doux, etc.).

Tout ceci s'inscrit dans un PADD.

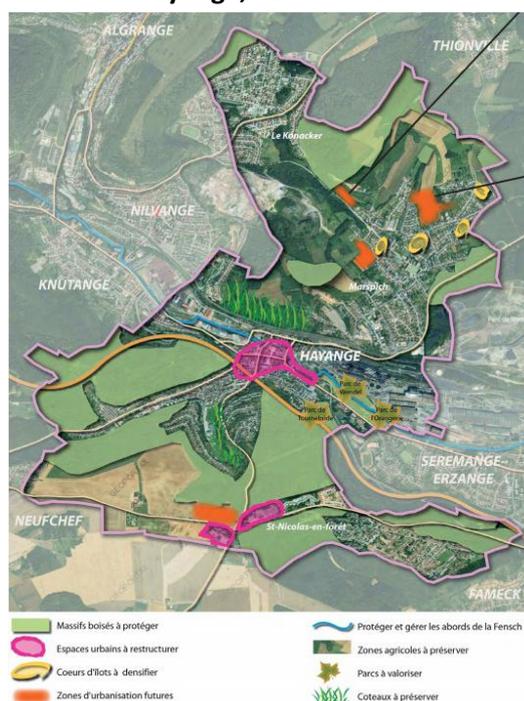
Le PADD

Pièce centrale du PLU

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD exprime une vision stratégique du développement de l'agglomération) à l'horizon 2030.

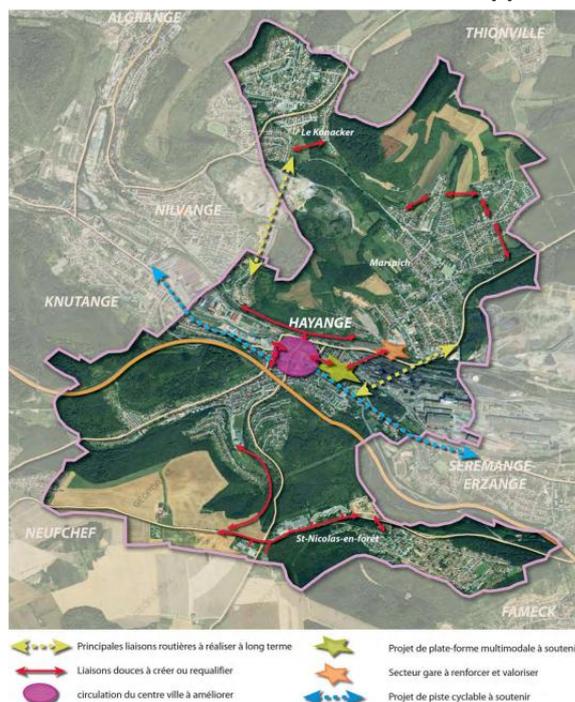
Il exprime un projet politique, outil de prospective territoriale répondant aux besoins et aux enjeux du territoire communal ou intercommunal et aux outils mobilisables par les collectivités.

Hayange, PLU et PADD



PADD :

désenclaver la ville, améliorer les liaisons internes et externes, développer les modes de déplacement doux.

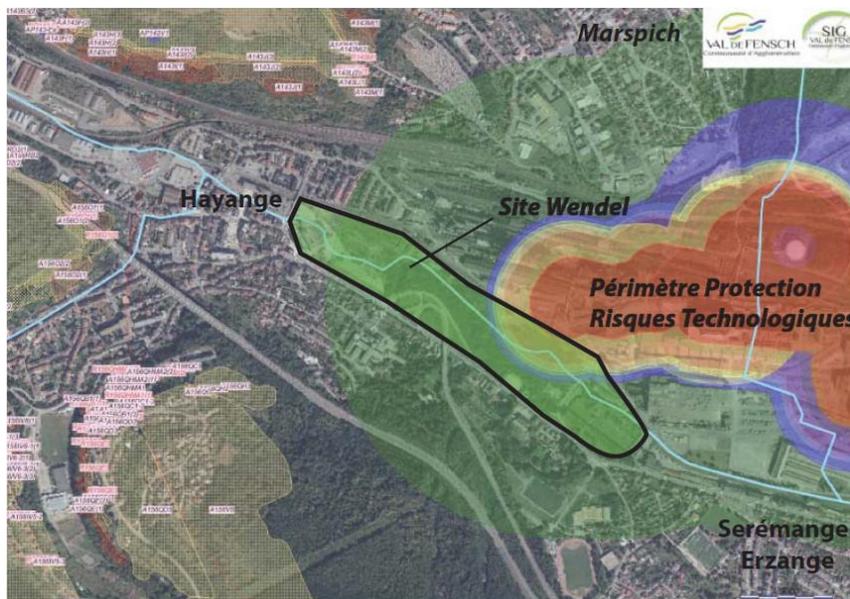


[Source du document.](#)

**Les projets de réaménagement de la CAVF
PLU de Hayange**

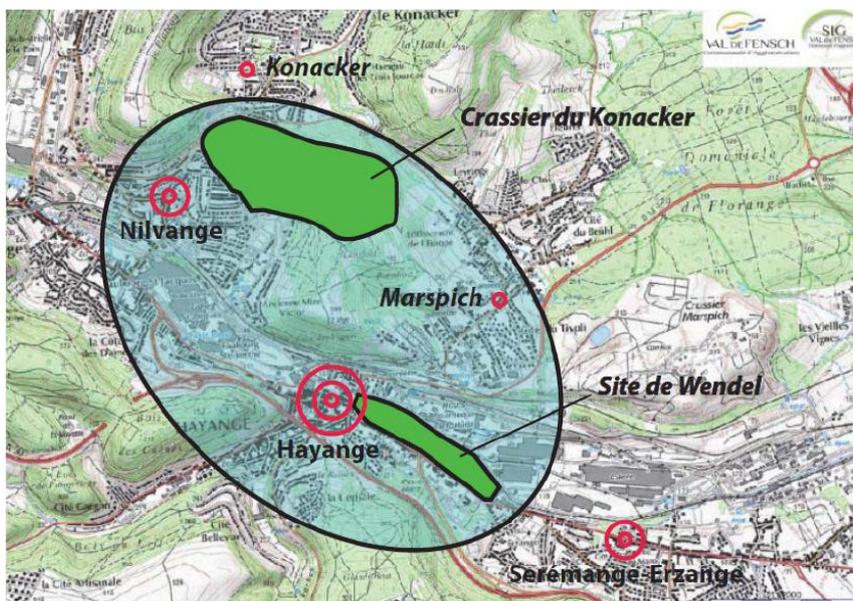
- Relier les quartiers périphériques du Konacker et de Marspich et les centres-villes de Nilvange et Hayange. Limiter l'étalement urbain.
- Repenser l'axe de la vallée pour améliorer les liaisons Est-Ouest au sein de la CAVF.
- Intégrer le risque industriel (Seveso).
- Reconquérir le site Wendel pour aménager une entrée de ville autour du parc tout en offrant des surfaces dédiées à de l'activité en réaménageant les grands bureaux.

Hayange et le risque industriel



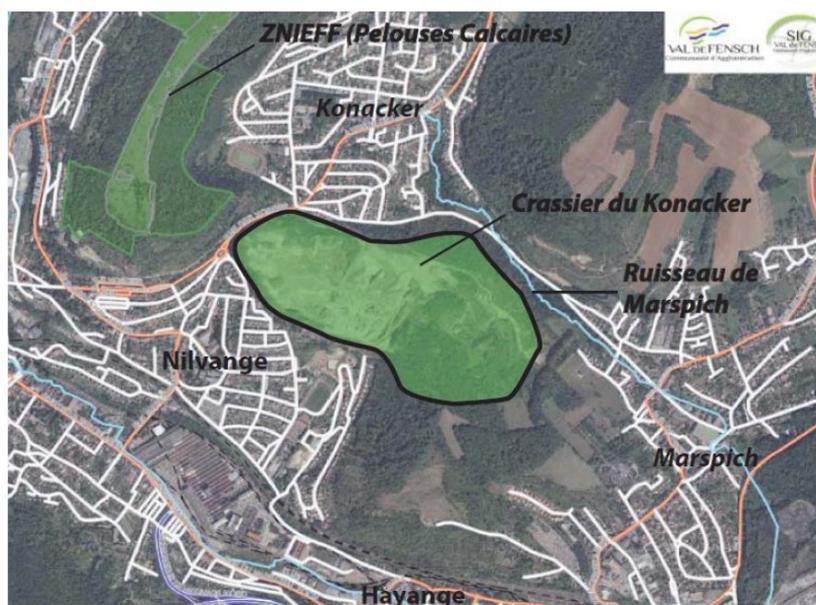
[Source du document.](#)

Secteur de projets : Hayange et Nilvange



[Source du document.](#)

Le crassier de Konacker



[Source du document.](#)

Wendel à Hayange

- Le site Wendel se situe à l'entrée d'Hayange à l'Est.
- Dimension patrimoniale : installations monumentales de la famille Wendel.
 - Ancien château (en cours de réhabilitation pour accueillir le nouvel hôtel de communauté en 2015).
 - Le château du Tournebride (ancienne résidence de la famille Wendel, reconverti en restaurant et chambres d'hôtes).
 - La villa Bigas (actuellement l'hôtel de communauté, ancienne demeure du directeur des usines d'Hayange), une ancienne ferme appartenant à la famille Wendel (reclassée aujourd'hui en bureaux et cabinets médicaux).
- Les « Grands Bureaux » : surface d'environ 10 000 m². La CAVF a racheté ce bâtiment en 2004 et réalise des travaux de mise en sécurité d'urgence.

Le patrimoine de Wendel : château et grands bureaux



[Source des documents.](#)

← Chapelle funéraire De Wendel

Actions DD dans la communauté d'agglomération

61 actions ont été réalisées pour un budget global de 69,434 millions d'euros.

L'essentiel du financement a été assuré par la contractualisation avec :

- UE et l'État (Fonds [Européen de Développement Régional](#) et [Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire](#)) ;
- le Conseil Régional de Lorraine ;
- le Conseil Général de la Moselle ;
- de nombreux autres partenaires publics et acteurs privés (entreprises, propriétaires, etc.) ont joué un rôle plus ou moins important.

Communauté de communes des pays de l'Orne CCPO.

Un espace à fortes contraintes au sein du Pays de Briey et dans le Scot Nord-Meurthe et Mosellan

- CCPO située dans le SCOT Nord Meurthe-Mosellan, inscrite dans la vallée de la Fensch, espace en crise.
- Pollution et risques miniers liés aux activités minières (gel de l'urbanisation).
- Image d'un espace figé, image négative.

La CCPO



[Source des documents.](#)

Diapositive 78

Communauté de communes des pays de l'Orne CCPO.

- Située à 25 km de Metz et à 45 km du Luxembourg, Jœuf, Homécourt, Auboué, Valleroy, Moutiers, Moineville, Hatriz, Jouaville.
- Développement d'activités minières (fer) et de la sidérurgie à la fin du XIXe siècle. Début de l'exploitation en 1895 et construction d'une usine sidérurgique dès 1898. En 1964, cinq hauts-fourneaux produisent 2 400 tonnes de fonte par jour.
- Au début des années 1980, l'usine et les mines cessent toute activité.

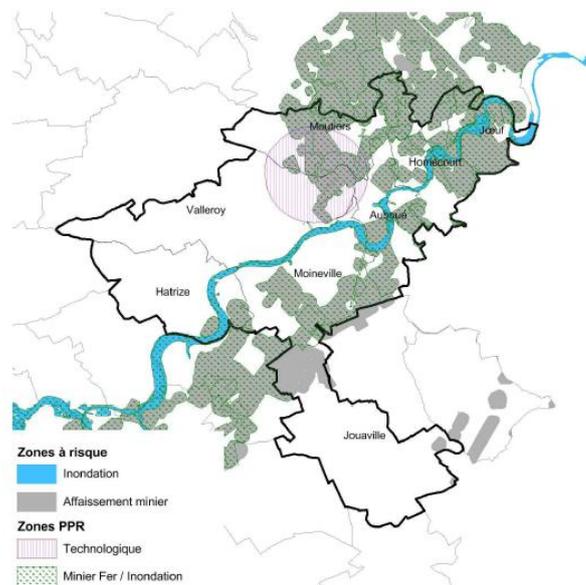
Diapositive 79

Risques et PPRT de la CCPO

Dans la CCPO, les communes de Moutiers et Valleroy sont concernées par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en raison de la présence de la société Titanobel (Seveso seuil haut) qui exploite un dépôt et une unité de fabrication d'explosifs (danger de surpression en cas d'accident majeur, incendie).

Diapositive 80

Zones à risques dans la CCPO



Diapositive 81

Des projets d'aménagement et de DD

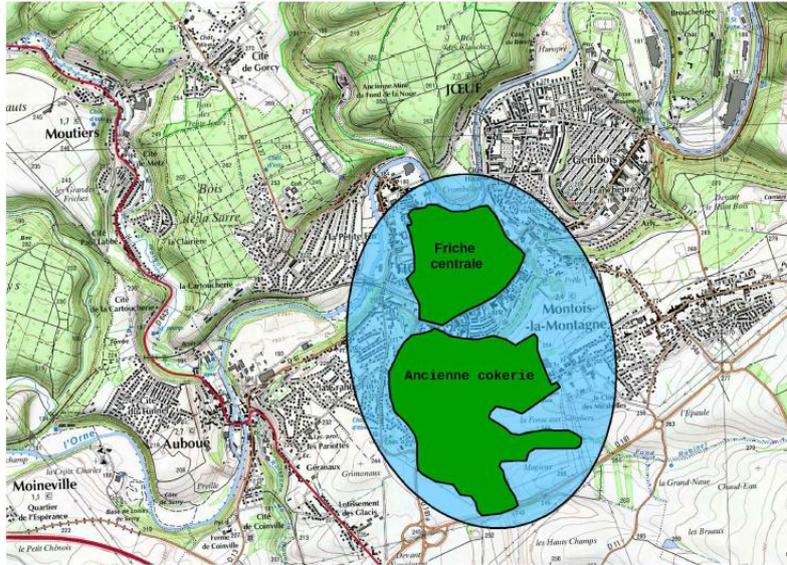
- Projet prioritaire : la reconquête du foncier après le gel dû aux risques miniers.
- Politique volontaire en matière d'habitat et de logement (modernisation, ravalement).
- Pour développer les activités, partenariat avec Homéga (pépinière d'entreprises installée à Jœuf).

Diapositive 82

Changer l'image

- Aménager les berges de la vallée de l'Orne sur 22 km.
- Aménagement de la friche Briey-Jœuf-Moyeuve (pollution), mise en place du pôle de Génie de l'environnement dont l'objectif est de dépolluer l'ancienne friche de la cokerie et de mettre en place une station expérimentale portée par le groupement scientifique des friches industrielles (et l'Université de Lorraine).

Homécourt, friche, cokerie



[Source du document.](#)

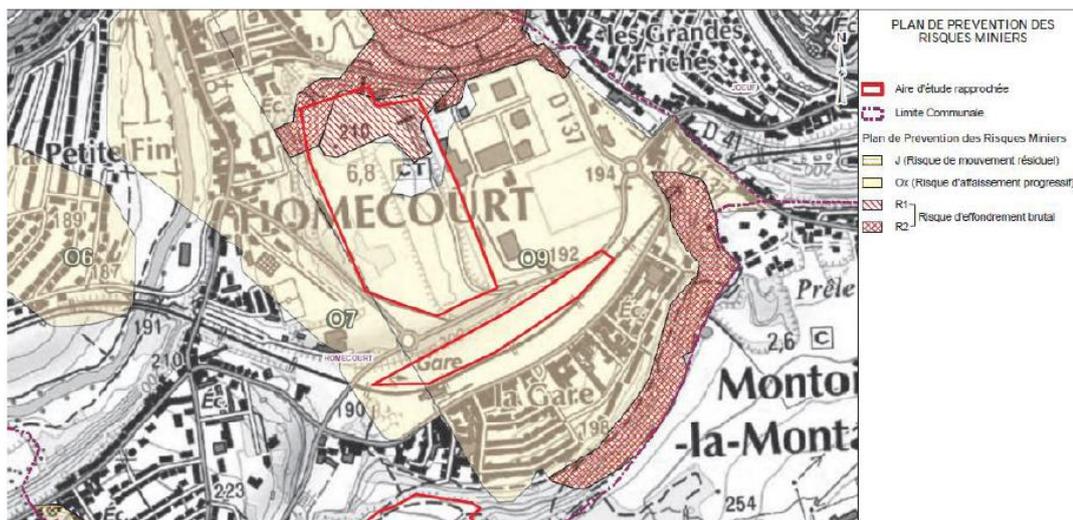
Homécourt, friche centrale, forte pollution



[Source du document.](#)

Homécourt et le plan de prévention des risques miniers

Le Plan de Prévention des Risques Miniers



[Source du document.](#)

Diapositive 86

Dépolluer le site de la cokerie

- Forte pollution liée à la cokerie. Le Pôle de Génie de l'Environnement (PGE) doit développer des technologies innovantes, pour la dépollution, le traitement des déchets industriels et la réhabilitation des espaces dégradés. Le PGE peut accueillir des entreprises intéressées par la recherche en matière d'environnement. Il y a là des stations expérimentales, uniques en Europe, permettant d'étudier les polluants, leur évolution et leurs impacts.
- Actuellement une entreprise (SEA Marconi) spécialisée dans la décontamination des PCB et des transformateurs de puissance est présente sur la zone économique attenante au site de l'ancienne cokerie.

Diapositive 87

Réhabilitation du cœur de l'agglomération Jœuf-Homécourt-Auboué

A Auboué sur l'ancien site minier existent désormais des activités économiques.

Diapositive 88

Un écoquartier à Jœuf

Depuis 2011, Jœuf a engagé des études pour concevoir un projet urbain sur l'ancien site Europipe pour obtenir le label national. En 2013, la charte de l'Écoquartier a été signée marquant la première étape vers la labellisation.

A Jœuf, sur l'ancien site de l'usine Europipe (15 ha), projet d'écoquartier dit « quartier de l'Hermitage » de 350 à 400 logements



Source du document.

Diapositive 89

« Penser globalement, agir localement »

La territorialisation reconnaît l'identité propre aux territoires, les réponses sont données territoire par territoire pour l'emploi, la formation, la mobilité, le logement, la culture, le bien-vivre ensemble, la protection de l'environnement, ou encore la lutte contre le changement climatique.

Elle fait une place grandissante aux différents acteurs y compris le citoyen.

Il s'agit de « penser globalement, agir localement », en mettant au cœur des stratégies le triptyque : « un périmètre, un projet, un contrat ».

Diapositive 90

Conclusion

L'analyse des territoires effectuée ici tend à montrer le renforcement du pouvoir des Régions pour définir les axes majeurs de l'aménagement et du DD et pour accompagner les territoires qui composent la Région.

Elle montre une montée en puissance de la démocratie participative.

Les Régions doivent aussi envisager les relations avec les Régions voisines pour aller vers un DD « global »...

➤ Il peut être intéressant de voir plus globalement les choses : il s'agit d'une des limites de ces plans territoriaux.

➤ Intérêt pédagogique de ces plans territoriaux : toutes ces cartes, ces documents, etc. sont disponibles sur internet. C'est une base considérable de documents !

Michel Hagnerelle, *inspecteur général de l'Éducation nationale*.

- C'est dans les territoires que les choses se pensent et que les choses se font.
- Il y a là une source incroyable d'informations : c'est une source importante pour les travaux pédagogiques.
- Tout le monde y trouve son compte : toutes les disciplines peuvent s'emparer de ces questions qui se posent en lien avec l'EDD.
- Il ne faut surtout pas tomber dans le catastrophisme. Nos élèves doivent se projeter dans l'avenir :
 - il faut les initier à penser dans le temps long. Nous réfléchissons trop souvent dans le présentisme.
 - Il faut leur donner un esprit constructif : l'Homme peut et doit agir sur son avenir. L'avenir appartient à nos élèves : ils doivent être capables d'imaginer des alternatives. Ils ne doivent pas avoir une pensée unique : des futurs sont à inventer. Il faut croire au futur. L'EDD est un projet d'actions et non un sujet de désespérance.
- La prospective permet justement de passer d'un futur qu'on envisage souvent « fini » à un (des) futur(s) possible(s).

• **Prospective des territoires :**

- **La démarche prospective.**

Stéphane Cordobes (conseiller auprès du délégué de la DATAR, responsable du service prospective et études, professeur associé au Conservatoire national des arts et métiers).

- Il y a un double paradoxe :
 - La prospective (= discipline, au sens de pratique, qui par la réflexion est un outil au service du DD) et le DD (= projet pour un futur acceptable et soutenable) vont de pair. Or, curieusement, à travers les expériences aux différentes échelles de territoire, la prospective est peu présente. La prospective n'est pas utilisée systématiquement. Elle l'est parfois dans les débats citoyens. Ce premier paradoxe est cependant de moins en moins vrai, notamment depuis les années 2000.
 - La prospective s'intéresse au temps long. Et en fait, la prospective, qui s'intéresse bien évidemment au temps long, ne parle que du présent. On ne fait de la prospective que quand le monde nous paraît incertain. Le moteur de la prospective est donc l'incertitude.

➤ Jean-Pierre Dupuy dans son livre « Pour un catastrophisme éclairé » nous explique que nous sommes voués, quand on se projette dans l'avenir, à l'échec. Nous sommes notamment dans l'incapacité de prendre en compte la rupture.

Pour illustrer ce propos, pensons aux acteurs de la Nouvelle-Orléans. Ils n'ont jamais pu penser les conséquences de Katrina (2005) sur leurs territoires : modification de la société urbaine de la Nouvelle-Orléans qui est passée d'une population majoritairement noire à une population blanche actuellement. Pourtant, les acteurs étaient avertis des risques et connaissaient les menaces.

Pensons également au Japon : avant la catastrophe de Fukushima (2005), le Japon était montré en exemple pour sa prévention des risques sismiques et de tsunami. Or, ce n'est plus le cas, suite au double aléa (tsunami causant une catastrophe nucléaire) de 2005.

Ou encore à Detroit, ville industrielle des États-Unis, qui s'est vidée en quelques années de sa population car son modèle économique et social ne fonctionnait plus.

- Est-ce que tous les exercices de prospectives prennent en compte tous les scénarios ? La prospective s'inscrit effectivement dans le temps long et dans la durée mais peut-elle prendre en compte tous les facteurs, tous les scénarios envisageables ? On pense le futur à travers nos catégories de pensée collective.

La faillite des systèmes prévisionnels

« Disons en première approximation que tout se passe comme si les individus étaient d'autant plus contraints d'inventer leur propre futur qu'aucun système prévisionnel ne peut aujourd'hui leur dire de quoi demain sera fait ».

Jean-Pierre Boutaïent, Anthropologie du projet, PUF, 1990,2008

« Toutes les prévisions se trompent, c'est l'une des rares certitudes qui a été donnée à l'homme. Mais si elles se trompent, elles disent vrai sur ceux qui les énoncent, non pas sur leur avenir mais sur leur temps présent ».

Milan Kundera, L'ignorance, 2003

➤ La prospective permet de changer nos représentations du présent. Le « futur » des exercices de prospective est un artefact pour penser différemment le présent. Réfléchir à 20 ou 30 ans l'avenir d'un territoire permet de dépasser la politique, de changer d'ocillère pour penser différemment le présent. Cela nous renvoie à une autre réalité.

➤ Les cadres légaux permettent d'agir dans une optique de DD. Par contre les représentations des acteurs ne le sont pas forcément.

➤ La [DATAR](#), qui a 50 ans d'existence, met en ligne gratuitement ses publications sur son site. [Les cartes de l'exposition « La France en 2040 » y sont disponibles \(Fascicule de présentation de l'exposition : La France en 2040 \(PDF – 6.2 Mo\)\)](#).

Urbanisation, paysages et artificialisation des sols

URBANISATION DU MONDE



HYBRIDATION URBAIN/RURAL

En France, selon le recensement de l'Insee de 2012, 85% de la population est désormais dans des zones urbaines. Parallèlement à la croissance des villes, se développent aussi de nouvelles formes de territoires. On assiste à une hybridation entre zones urbaines et zones rurales. Cette hybridation se traduit par une augmentation de la population dans des zones dites périurbaines ou rurales. Cette hybridation se traduit également par une augmentation de la population dans des zones dites périurbaines ou rurales. Cette hybridation se traduit également par une augmentation de la population dans des zones dites périurbaines ou rurales.

ARTIFICIALISATION DES ESPACES

En France, la hybridation est liée à la transformation des territoires. La première partie du territoire est urbanisée, la seconde partie est ruralisée. Cette hybridation se traduit par une augmentation de la population dans des zones dites périurbaines ou rurales. Cette hybridation se traduit également par une augmentation de la population dans des zones dites périurbaines ou rurales.

[Source du document.](#)

➤ La représentation actuelle de l'urbanisation en France est l'obstacle majeur pour l'aménagement des territoires, pour la prise en compte du DD.

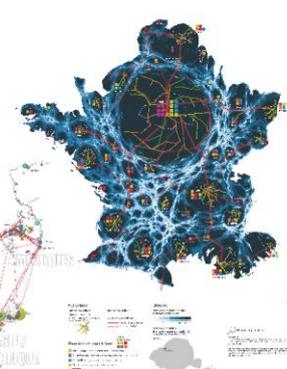
➤ Il y a deux ans, l'ONU a annoncé que plus de 50 % de la population mondiale est urbaine. Cela ne veut pas dire qu'elle vit en ville ! 25 % de la population mondiale vit dans les villes, 25 % dans des habitats informels (bidonville, etc.) et 50 % (soit 3,5 milliards) dans des espaces suburbains ou périurbains (notion relativement récente).

➤ On n'est plus capable d'associer l'urbain à un seul type de paysage.

L'urbain-métropolisé français dans la mondialisation

2012

Métropolisation et urbanisation ont permis de créer une France métropolitaine plus urbaine et plus métropolisée. Cette métropolisation se traduit par une augmentation de la population dans des zones dites périurbaines ou rurales. Cette métropolisation se traduit également par une augmentation de la population dans des zones dites périurbaines ou rurales.



2040

LES SCÉNARIOS POSSIBLES DE L'URBAIN-MÉTROPOLISÉ FRANÇAIS DANS LA MONDIALISATION. Cette section présente quatre scénarios : HYPERMÉTROPOLISATION, RÉMÉTROPOLISATION, POSTMÉTROPOLISATION, et DÉMÉTROPOLISATION. Chaque scénario est accompagné d'une carte illustrative et d'un texte descriptif.

[Source du document.](#)

- 95 % de la population française vit sous influence urbaine (d'après l'Insee) :
 - 60 % de la population française vit dans les villes ;
 - 35 % de la population française vit dans les espaces périurbains, espace dont 40 % de la population active va travailler dans un pôle urbain ;
 - 5 % de la population française vit en milieu rural.
- L'opposition rural/urbain est cependant encore très présente voire prégnante dans l'opinion.

Diapositive 3

Les espaces périurbains, entre ville et campagne

2012



En 50 ans, la périurbanisation a permis en France un espace qui constitue aujourd'hui des territoires denses. Elle constitue ainsi, avec l'habitat urbain, le deuxième mode d'habitat le plus répandu. Elle est le résultat de la croissance démographique et de l'étalement des villes. Elle est caractérisée par une densité moyenne plus faible que celle des villes, mais plus élevée que celle des zones rurales. Elle est le résultat de la croissance démographique et de l'étalement des villes. Elle est caractérisée par une densité moyenne plus faible que celle des villes, mais plus élevée que celle des zones rurales.

2040

LES AVENIRS POSSIBLES DES ESPACES PÉRIURBAINS FRANÇAIS : LE SCÉNARIO DE BASE

LE CORRIDOR

LA NÉBULEUSE

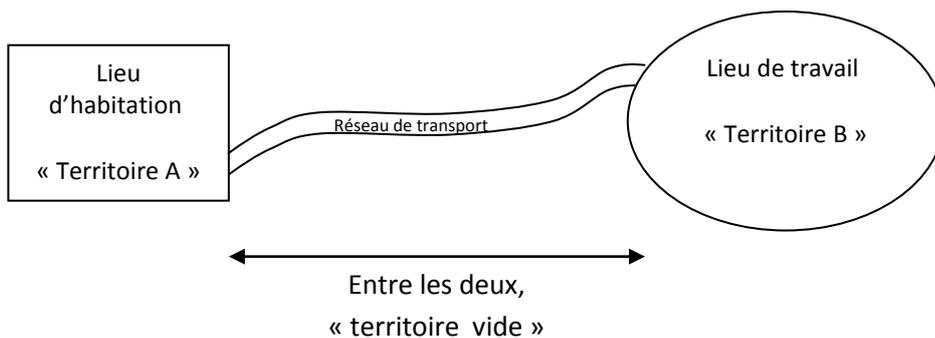
LE RIVAGE

LA RÉSERVE

www.datar.gouv.fr
Indicateurs territoriaux 2010

[Source du document.](#)

- La périurbanisation commence au début des années 1950. Actuellement, c'est l'espace de la famille (2 personnes actives effectuant 30 km par jour pour aller travailler).
- Statistiquement, une personne vivant dans le périurbain proche est plutôt riche, aisée (130 % du salaire médian) alors que celle qui vit dans le périurbain lointain est plutôt pauvre (70 % du salaire médian).
- La préoccupation environnementale et du DD observable depuis une dizaine d'années est avant tout un phénomène urbain.
- Les territoires français sont des espaces interdépendants :
 - La question des échelles est fondamentale ;
 - Le territoire est un outil incontestable si on veut parler de l'espace où l'on habite (dimension idéale) ;
 - Dans les années 1980, les lois de décentralisation ont donné aux collectivités locales de nouvelles compétences et de nouveaux pouvoirs.
 - L'urbanisation remet en cause les territoires : elle bouscule la logique territoriale et constitue des réseaux (flux de transport : route, autoroute, etc.) qui ne semble pas appartenir à l'individu.



➤ Un travail de prospective consiste à penser l'espace pour permettre la mise en place de politiques locales pour les habitants du territoire mais aussi réfléchir à la coordination entre les territoires. Il s'agit d'un véritable enjeu en matière de DD.

Michel Hagnerelle, inspecteur général de l'Éducation nationale.

➤ Aux États-Unis, la politique d'aménagement ne prend pas en compte prioritairement le volet social et encore moins le volet environnemental : c'est le volet économique qui est, de loin, pris en compte en premier. L'aménagement de la Nouvelle-Orléans n'est pas un aménagement durable. La ville s'est agrandie sur des zones inondables où se sont installées des populations pauvres.

➤ La question de la mobilité n'est pas prise en compte de la même façon :

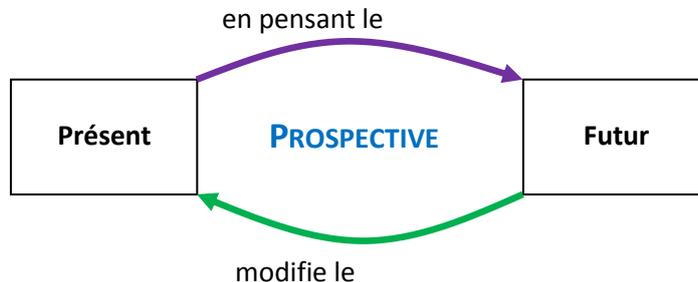
- Aux États-Unis, les populations sont très mobiles ;
- En Europe, on essaie de retenir les habitants sur leur territoire. On a des traditions et on n'a pas forcément de l'espace : on ne va pas loin, on ne bouge pas.

En Australie, aux États-Unis, en Russie, on a de la place, on va ailleurs (notamment quand un territoire est pollué).

Jean-Michel Valantin (Haut fonctionnaire du développement durable)

➤ Quand on parle de l'espace, en fait, on parle du temps. Tout choix d'aménagement et de développement a des effets, qu'ils soient désirés ou induits, qui s'inscrivent forcément dans la durée.

➤ La prospective s'inscrit dans le paradoxe du « voyageur temporel » :



Questions de la salle :

La limite principale de la prospective est le problème des représentations culturelles. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

➤ En ce qui concerne la question de l'étalement urbain, les risques ont été pointés et dénoncés très tôt (dans les années 1960). Pourtant, on est passé de pratiquement 0 % de périurbains dans les années 1960 à 35 % à l'heure actuelle. Il y a donc un décalage : les travaux de prospective n'ont pas suffi !

➤ Sans rupture, sans « catastrophe » (augmentation importante du prix de l'énergie) cela ne changera pas ! Dans les représentations des décideurs, il faut attirer dans les espaces périurbains des activités et des populations. A cela s'ajoutent les intérêts particuliers des agriculteurs, vendeurs de voitures, etc.

➤ Il faut donc agir sur les représentations des citoyens : par exemple, rendre la vie en ville plus attractive (prix des loyers, etc.) ou encore ré-enchanter celle-ci (augmenter la place de la nature, de l'eau, etc.).

➤ Si le périurbain se développe en France dans les années 1960, c'est en partie lié aux séries américaines (au rêve américain) qui ont été beaucoup diffusées en France après la guerre et qui ont laissé des représentations socioculturelles durables !

Quels outils avons-nous pour éduquer au futur ? Les programmes scolaires d'Histoire montrent une certaine linéarité de l'histoire humaine. Ne faudrait-il pas justement faire des études de cas pour faire comprendre que dans l'histoire rien n'a jamais été prédéterminé ?

➤ Les meilleurs prospectivistes seraient les historiens ! L'important est d'ouvrir les perspectives et non pas d'enseigner le futur. Il faut donner de l'espoir et du sens aux élèves : importance de la créativité, de se projeter dans le futur, etc.

Jeudi 30 janvier 2014 - après-midi

• Message vidéo enregistré de Jean-Paul Albertini (Délégué interministériel au développement durable et Commissaire général au développement durable).

- La problématique de ce FOREDD « Territoire(s) et DD » va mettre en avant de nombreux défis auxquels notre société doit faire face et qui, pour cela, doivent être questionnés.
- La transition énergétique doit par exemple permettre de lutter contre les inégalités sociales et environnementales tout en développant des emplois (croissance verte).
- Le Territoire est l'échelon le plus dynamique pour les expérimentations (gouvernance, etc.).
- Il faut multiplier les initiatives pour mobiliser la jeunesse sur les enjeux du développement durable. La conférence des Nations-Unis sur le climat, organisée par la France en 2015, pourra être un moyen efficace.

Des territoires durables ?

• Première table ronde : Le grand site de la Baie de Somme un espace « naturel » ?

Patrick Triplet (directeur de la réserve naturelle de la Baie de Somme) ;

Yannick Lagoyer (délégué régional du conservatoire du littoral).

Table ronde animée par **Monique Dupuis**, inspectrice générale de sciences et technologies du Vivant, de la Santé et de la Terre.

Vidéo

[Le grand site de la Baie de Somme – version courte](#) (sans commentaire)

[Le grand site de la Baie de Somme – version longue](#) (avec commentaires)

[Site internet du grand site de la Baie de Somme](#)

Diapositive 1

Le contexte de la baie de Somme

Une tache verte au cœur d'un système à forte concentration urbaine européenne.

Le littoral picard : un espace à forte valeur patrimoniale :

- la qualité de ses paysages : variés, peu artificialisés ;
- ses richesses écologiques.

Reconnu tant au niveau national qu'europpéen voire international (label plus belle baie du monde).

A l'origine d'une demande touristique croissante.

Diapositive 2

Quelques mots sur trois des acteurs agissant localement

Diapositive 3

L'intervention du département au titre des ENS (espace naturel sensible)

Zones de préemption créées depuis 1980.

Accord des 38 communes concernées.

Zones de préemption : 8 000 ha

- 4 000 ha sur la côte picarde ;
- 3 700 ha sur le reste du département.

Objectifs :

- Protection, gestion, aménagement et ouverture au public des sites acquis, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel ;
- Valorisation des activités économiques traditionnelles.

Financement : Taxe des espaces naturels, sensibles perçue sur les constructions nouvelles.

Diapositive 4

Quelques mots sur le [Conservatoire du Littoral](#)

[voir pour plus de précision, [les actes du FOREDD 2012 – Compte-rendu](#)]

- Créé en 1975 par la DATAR suite au rapport Picard (projection du littoral e la France dans 100 ans).
- 150 personnes y travaillent.
- Maitrise foncière d'espaces qui sont définitivement protégés, à des fins de préservation.
- Le Conservatoire du littoral travaille en consensus avec tous les partenaires locaux (services déconcentrés de l'État et les collectivités locales).
- L'objectif est d'acheter des espaces représentatifs (paysages) et à forte biodiversité.
- Le Conservatoire du littoral ne gère pas les terrains achetés. La gestion est conférée aux collectivités locales (un Syndicat mixte dans le cas de la Baie de Somme) ou parfois à une association.

Diapositive 5

Sur le littoral picard

Territoire de compétences

Objectifs :

- La protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes ;
- La remise en état ;
- La définition des utilisations, notamment agricoles et de loisir.

Périmètre autorisé : 10 112 ha (fruit de 40 ans de discussion).

Surfaces acquises : 2 471 ha (espace ouvert au public : outil économique pour la compétitivité des territoires).



[Source.](#)

Diapositive 6

Le [Syndicat mixte de la baie de Somme](#) en quelques mots

Naissance le 17 juillet 1974

3 objectifs (lors de sa création, la protection de la nature n'était pas un de ses objectifs):

1^{er} : aménagement de la baie de Somme et du littoral picard.

2^e : préservation et valorisation des milieux naturels.

3^e : gestion d'équipements touristiques majeurs (apparue plus tard, en 1989).

Diapositive 7

Le [Syndicat mixte de la baie de Somme](#) en quelques mots (suite)

Syndicat Mixte d'aménagement de la Côte Picarde, devenu Syndicat mixte de la baie de Somme grand littoral picard, pour passer de 18 communes adhérentes à 25.

Un comité syndicat, dont la majorité est tenue par les représentants du Conseil général qui élit un président et cinq vice-présidents.

Une équipe technique pluridisciplinaire.

Diapositive 8

Retour au contexte

70 km de linéaire côtier dont 11 % de linéaire côtiers urbanisés.

Grande diversité de types de milieux :

- Trois estuaires (Bresle, Somme et Authie) qui s'ensablent (en non envasement) : problèmes pour les oiseaux;
- Massifs dunaires ;
- Vasières ;
- Prés salés ;
- Zones humides continentales ;
- Cordons de galets ;
- Falaises calcaires ;
- Forêts.

Diapositive 9

Des grands enjeux environnementaux

Grande richesse biologique :

- Plus de 70 habitats naturels différents ;
- Plus de 100 espèces d'intérêt européen ;
- Plus de 40 espèces végétales protégées et menacées.

Un milieu soumis à différentes dynamiques :

- **Pressions naturelles** : érosion, submersion marine, etc.
- **Pression anthropiques** : urbanisation, tourisme, etc.

Problématiques d'un milieu naturel (pas totalement : présence de digues pour utiliser les espaces) très riche, confronté aux risques d'un développement mal maîtrisé.

Diapositive 10

Des espaces naturels préservés

[4 photos]

Diapositive 11

Une grande diversité biologique et une palette de milieux et d'habitats liés pour l'essentiel à l'eau

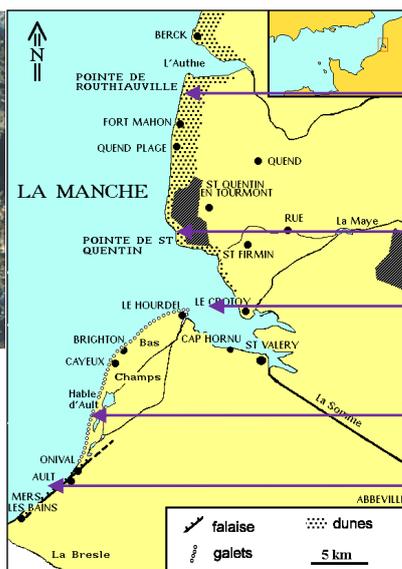
[10 photos]

Diapositive 12

Un trait de côte en constante évolution



La Baie de Somme vue par le satellite SPOT.



Érosion dunaire

Engraissement du musoir

Comblement des estuaires

Érosion du cordon de galets

Recul des falaises et abaissement du platier

[Source.](#)

Diapositive 13

La baie de Somme avait une maritimité importante dans les années 1930 : pêche, bain de mer, exploitation de galets, etc.

Diapositive 14

Le contexte humain : Chasse et Nature, Oiseaux

Diapositive 15

Le constat des années 1960

Un territoire très largement sous-développé



Un territoire très largement convoité
(projet d'urbanisme : marina pieds dans l'eau)



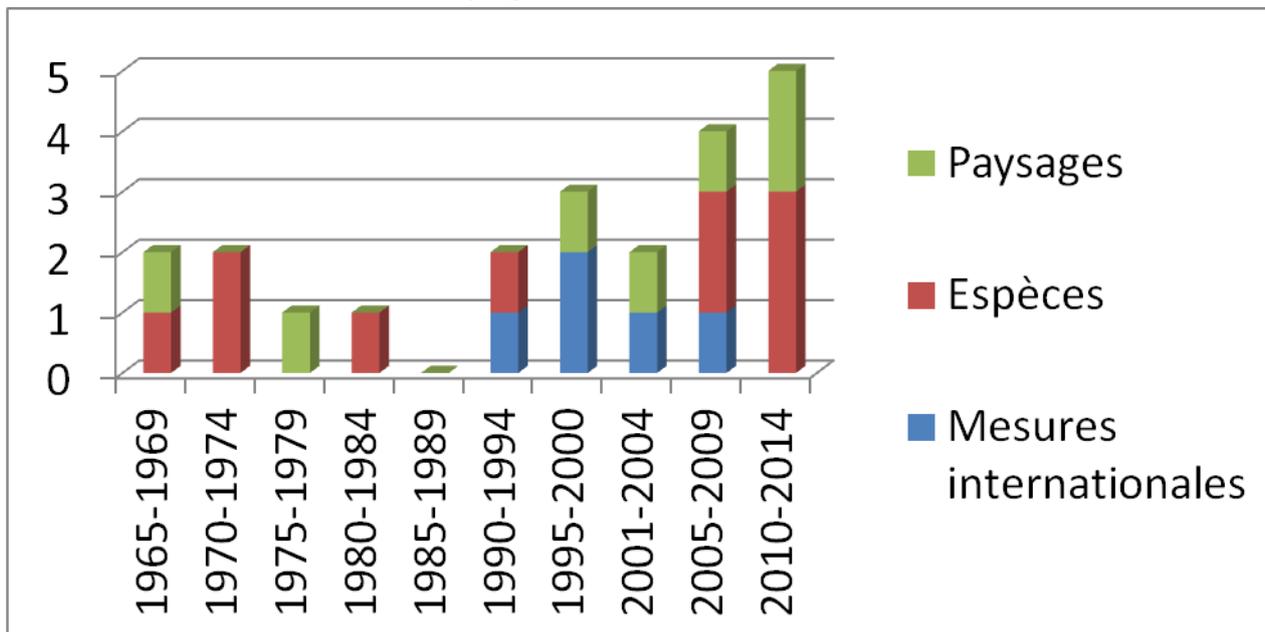
Une nécessité d'organiser le développement

Début des années 1970,
rapport de la DATAR sur la
nécessité de développer la
baie de Somme

Création du Syndicat Mixte
pour l'Aménagement de la
Côte Picarde

Projet de Parc Naturel
Régional

La progression de la conservation



De nombreux espaces protégés existent en Baie de Somme :

Propriétés du Conservatoire du Littoral.

Espaces naturels protégés au niveau national :

- 2 sites classés, 2 sites inscrits ;
- 1 APB [arrêté de protection de biotope] et 2 APPB [arrêté préfectoral de protection de biotope] ;
- 1 RNN [réserve naturelles nationales] ;
- 6 Réserves de chasse et de Faune Sauvage ;
- 1 PNM [parc naturel marin].

Engagements internationaux :

- 2 ZPS [zone de protection spéciale] ;
- 2 ZSC [zone spéciale de conservation] ;
- 1 site [Ramsar](#).

Grand site...

Le bilan

Les efforts des différents acteurs en matière de protection des espaces ont permis de :

- limiter la régression de la biodiversité ;
- limiter la disparition du patrimoine culturel ;
- limiter l'artificialisation et la banalisation des paysages.

Ces mesures, créées à l'origine comme des mesures contraignantes ont permis d'assurer la mise en valeur de ce territoire.

Les richesses naturelles et patrimoniales préservées sont le support du développement touristique, économique, écologique, social de la baie de Somme et de sa région.

L'État a reconnu en 2002 la nécessité d'œuvrer pour pérenniser ce patrimoine.

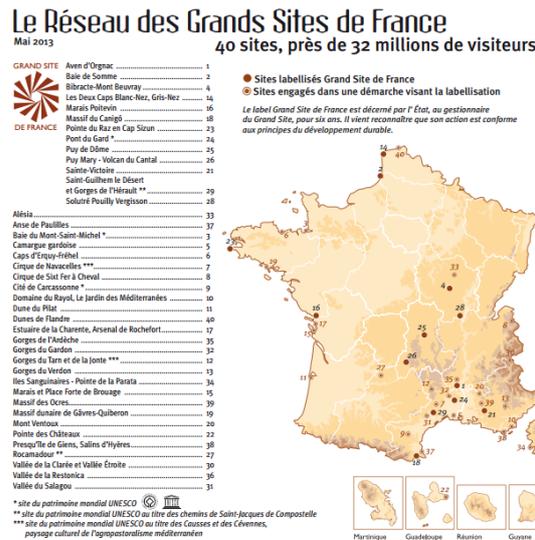
Diapositive 20

Les outils juridiques pour la protection des espaces naturels littoraux.

	Paysage	Biodiversité et patrimoine naturel.	Ressources en eau et zones humides.
Mesures de protection de niveau international/européen		Réseau Natura 2000, ZCS et ZPS (directives européennes Habitats et Oiseaux)	Zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)
Mesures de protection de niveau national	Sites Inscrits et Sites Classés (Loi du 2 mai 1930) Grand site de France Loi Littoral	Réserves Naturelles Nationales (Loi de 1976) Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage Aires marines protégées Parc naturel marin	
Mesures de protection de niveau local	PLU / SCOT Espaces Boisés Classés Parcs naturels régionaux	Espaces Naturels Sensibles des Départements Arrêtés de Protection de Biotope Inventaires ZNIEFF	SDAGE et SAGE (Loi sur l'Eau) Périmètre de protection de captage

Diapositive 21

Une opération Grand Site en Baie de Somme est donc lancée en 2002 pour un classement officiel en 2012



[Site Internet du réseau des Grands sites de France]

Diapositive 22

La finalité

- Les Opérations Grand site sont des démarches de projet, proposées par le Ministère de l'Écologie, en réponse aux problèmes liés à la surfréquentation touristique de sites majeurs sur le plan du paysage.
- La finalité est de permettre un développement touristique durable.
- C'est une démarche partenariale, sans portée juridique directe.

Diapositive 23

Les critères d'éligibilité

- Être un site majeur au plan national.
- Être protégé par un classement au titre de l'article L341 et s. du Code de l'environnement (anciennement loi de 1930). Ce classement peut être partiel et/ou en cours d'extension.
- Susciter une surfréquentation touristique ou une fréquentation mal adaptée à l'esprit des lieux ou à leur fragilité.

- Faire l'objet d'un consensus local pour demander une opération Grand site.

Diapositive 24

Un triple objectif

- Restaurer la qualité paysagère d'un site.
- Déterminer une structure de gestion.
- Permettre que les mesures adaptées bénéficient au développement local.

Des objectifs complémentaires

- Poursuivre et accompagner les procédures réglementaires.
- S'assurer de la cohérence dans les différentes mesures de protection et de gestion des milieux naturels et des paysages (site classé, RN, site Ramsar, site Natura 2000).
- Mener une action pédagogique auprès du public et des acteurs locaux sur les phénomènes naturels affectant le littoral picard et la baie de Somme.

Diapositive 25

Une politique de « Label » aujourd'hui définie

- La mise en œuvre du programme d'actions est assurée par une structure spécifique.
- Le label Grand Site de France, attribué à la structure de gestion garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable.
- L'obtention du label Grand Site de France reconnaît donc à la fois la notoriété et la dimension exceptionnelle du site, mais aussi la démarche d'exigence de qualité menée par le gestionnaire et ses partenaires.
- Le label est attribué pour 6 ans renouvelables et peut être retiré au gestionnaire en cas de manquement à l'engagement.

- Visite de l'exposition La France de 2040 (DATAR)

[Voir les cartes de l'exposition « La France en 2040 ».](#)

[Fascicule de présentation de l'exposition : La France de 2040 \(PDF – 6.2 Mo\).](#)

• Deuxième table ronde : La ville, un lieu de « bien vivre » ? Penser globalement l'agglomération lilloise.

Thierry Baert (directeur d'étude à l'agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole).

Table ronde animée par **Michel Hagnerelle**, Inspecteur général et **Jean-Michel Valantin**, haut fonctionnaire au développement durable du ministère de l'Éducation nationale

➤ [L'agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole](#) est un lieu de débat partenarial pour réfléchir au développement du territoire.

➤ Le développement durable permet de penser différemment, plus globalement, en intégrant différentes « disciplines » (habitat, transport, etc.), échelles géographiques (territoires fonctionnels, territoires de projets, etc.) et échelles de temps (développement de la ville à court (échéance donnée trop souvent par les élus), moyen et long terme).

Diapositive 1

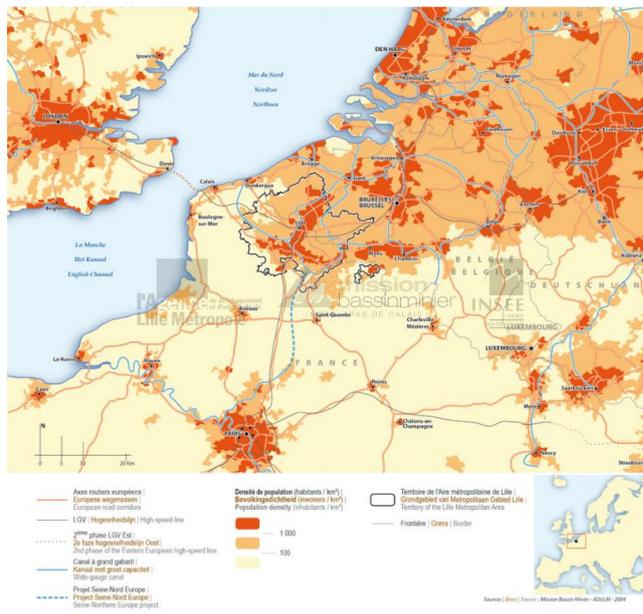
[Annonce du plan de la présentation]

- Lille : une/quelle métropole ?
- Défis et atouts
- Stratégie de (re)développement :
 - Objectifs
 - Grands projets
 - Dimension culturelle
- Système de gouvernance

Diapositive 2

Une métropole ? Quelle métropole ?

- Territoire transfrontalier.
- Appartient au continuum de l'Europe du Nord-Ouest (système urbain différent dans sa forme et dans sa structure, de celui du reste de la France).



[Source du document.](#)

Diapositive 3

Au cœur d'un système de transport à grande vitesse



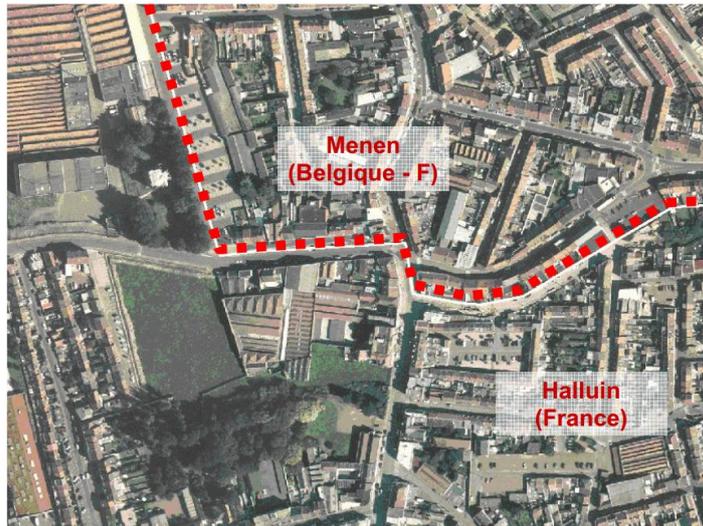
[Source du document.](#)

Conurbation : Lille-Roubaix-Tourcoing-Kortrijk-Tournai ayant un caractère polycentrique et transfrontalier

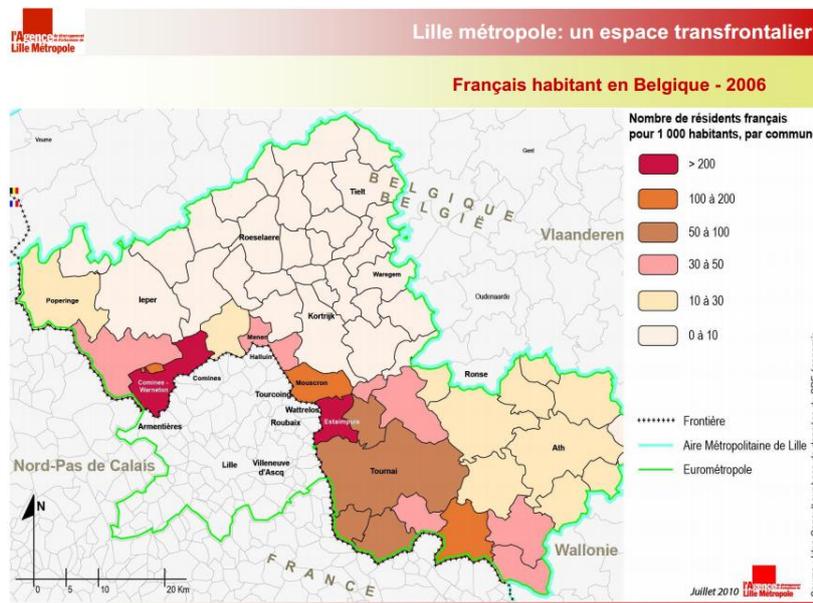


[Source du document.](#)

Changement de langue et de pays en une rue



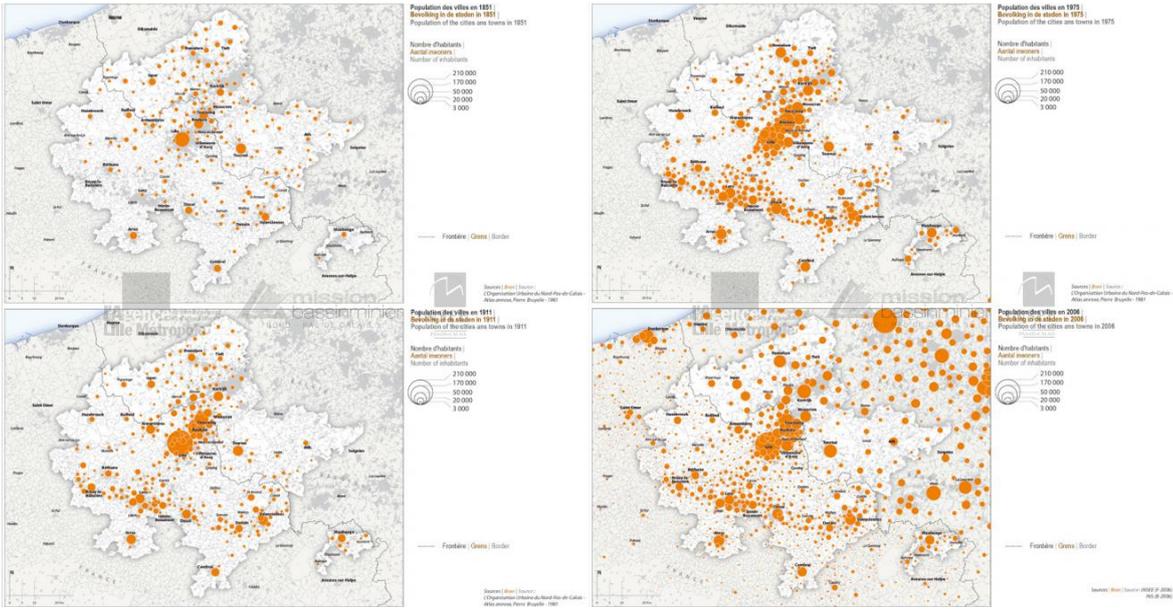
[Source du document.](#)



Source : Idée Consult sur base de données du SPF économie

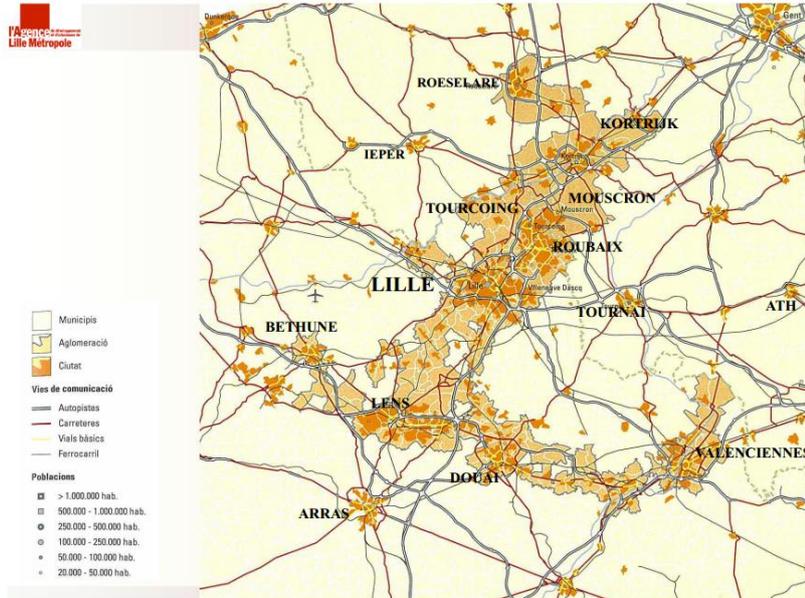
[Source du document.](#)

Métropole multipolaire de tradition industrielle



[Source des documents.](#)

Une aire métropolitaine transfrontalière de plus de 3 millions d'habitants



[Source original du document.](#)

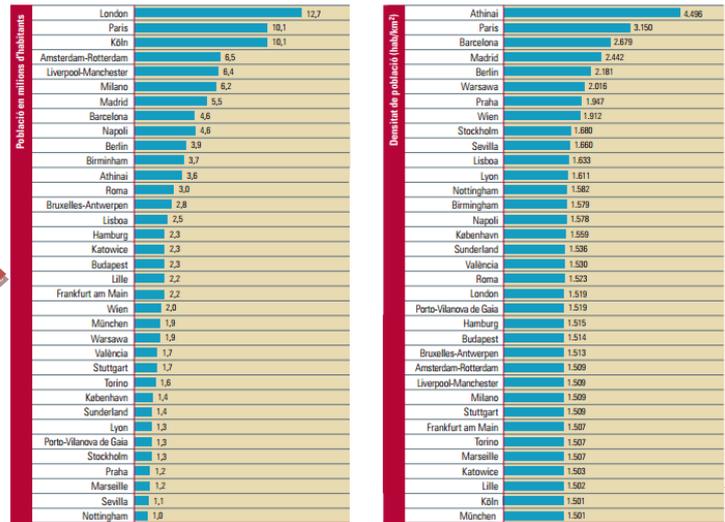
Un des trente plus grands ensembles européens



[Source du document.](#)

2,2 millions d'habitants (chiffre contestable) avec une densité similaire (1562 hab. /km²) à la majorité des grandes métropoles européennes

Població i densitat de les grans metròpolis
 Población y densidad de las grandes metrópolis
 Population and density of large metropolises



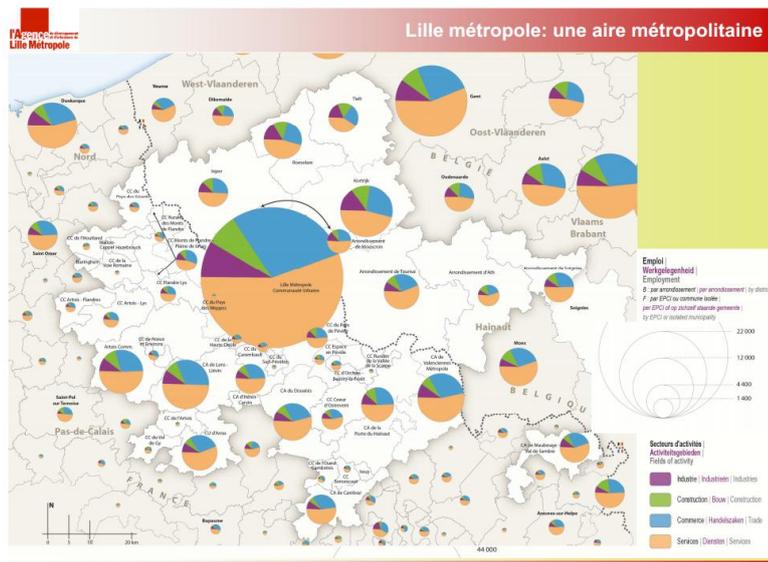
Source du document.

Dades bàsiques de les aglomeracions metropolitanas
 Datos básicos de las aglomeraciones metropolitanas
 Basic data of metropolitan agglomerations

Ordre	Nom	País	Població	Superfície km ²	Densitat hab/km ²	Nombre municipis	Ciutat central Població	Ciutat central Densitat
Orden	Nombre	País	Población	Superficie km ²	Densidad hab/km ²	Número municipios	Población Ciudad central	Densidad Ciudad central
1	London	UK	12.730.234	8.381,7	1.519	49	7.172.069	4.545
2	Paris	FR	10.145.314	3.221,0	3.150	456	2.093.943	19.867
3	Köln	DE	10.130.822	6.750,9	1.501	86	969.709	2.393
4	Amsterdam-Rotterdam	NL	6.487.918	4.300,4	1.509	122	739.104	3.810
5	Liverpool-Manchester	UK	6.444.953	4.271,4	1.509	25	439.473	3.896
6	Milano	IT	6.244.760	4.139,3	1.509	473	1.271.898	6.973
7	Madrid	ES	5.541.480	2.269,1	2.442	45	3.155.359	5.209
8	Barcelona	ES	4.613.839	1.722,0	2.679	102	1.593.075	16.223
9	Napoli	IT	4.586.245	2.906,1	1.578	199	1.000.449	8.529
10	Berlin	DE	3.909.764	1.792,4	2.181	25	3.387.828	3.799
11	Birmingham	UK	3.682.515	2.332,9	1.579	17	977.087	3.680
12	Athinaï	EL	3.578.478	796,0	4.496	72	789.166	20.235
13	Roma	IT	3.000.281	1.970,1	1.523	17	2.542.003	1.696
14	Bruxelles-Antwerpen	BE	2.768.766	1.830,3	1.513	78	142.853	4.382
15	Lisboa	PT	2.464.394	1.509,0	1.633	13	564.657	6.659
16	Hamburg	DE	2.303.652	1.520,4	1.515	33	1.734.830	2.297
17	Katowice	PL	2.293.439	1.525,8	1.503	22	317.220	1.926
18	Budapest	HU	2.262.238	1.493,9	1.514	39	1.697.343	3.232
19	Lille	FR	2.238.626	1.490,5	1.502	164	218.511	7.235
20	Frankfurt am Main	DE	2.230.436	1.479,7	1.507	41	646.889	2.605

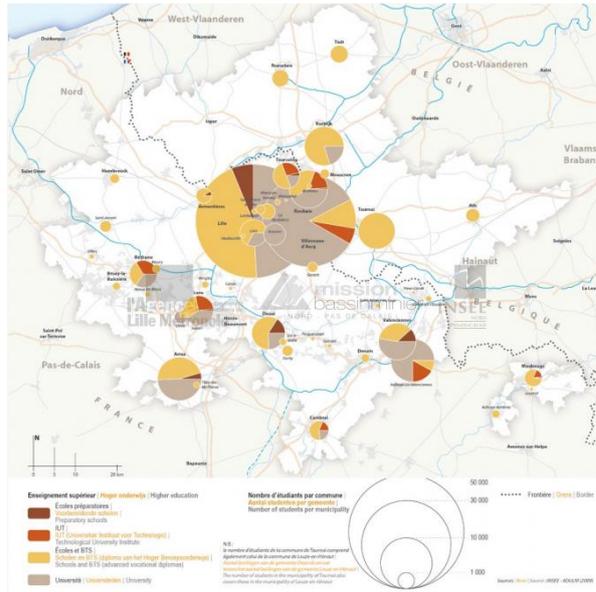
Source du document.

Lille concentre les emplois avec un nombre plus important d'emplois que d'habitants



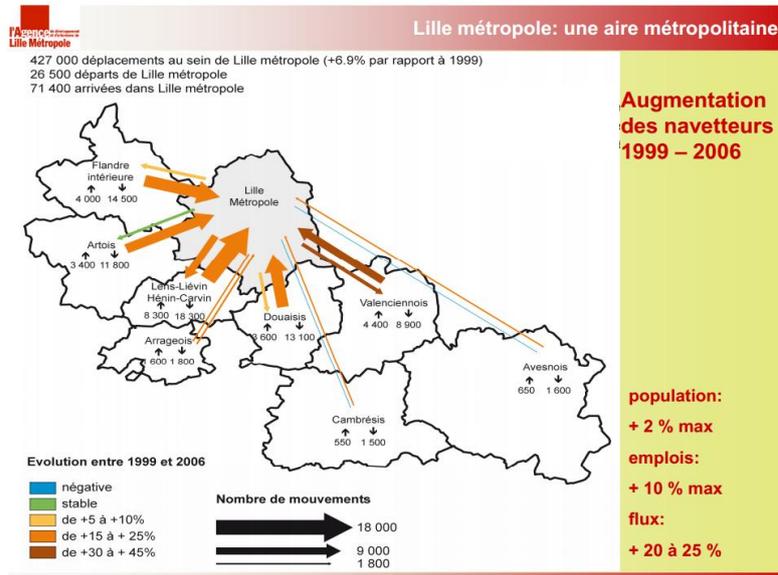
Source du document.

Lille et Villeneuve d'Ascq regroupent l'enseignement supérieur



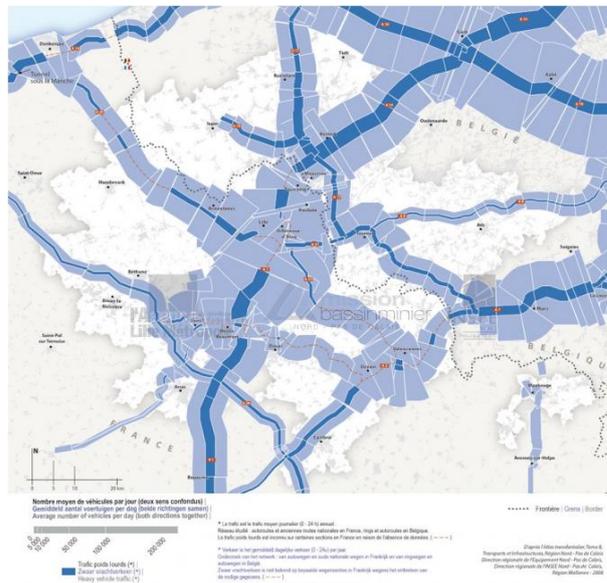
Source du document.

Un mouvement pendulaire de plus en plus important : centripète ET centrifuge



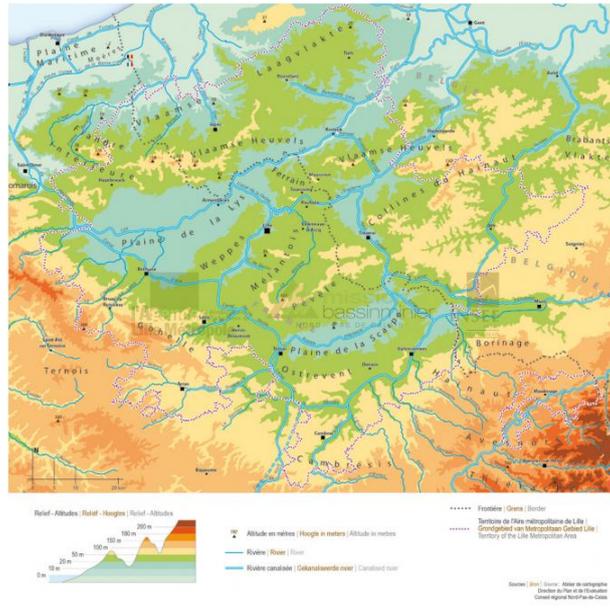
Source du document.

Une circulation de plus en plus dense autour de Lille



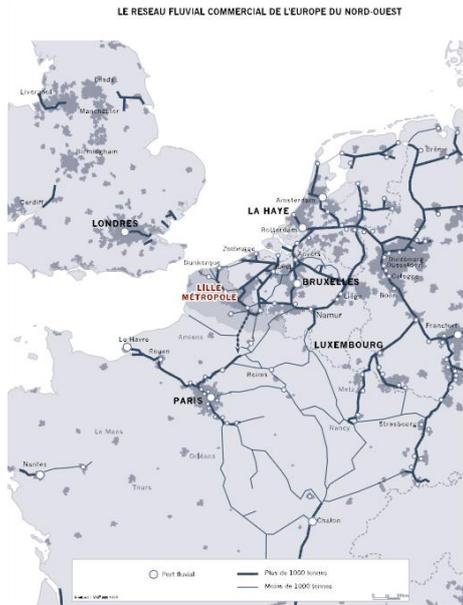
Source du document.

Géographie physique : toute l'urbanisation se fait dans le « bas pays »



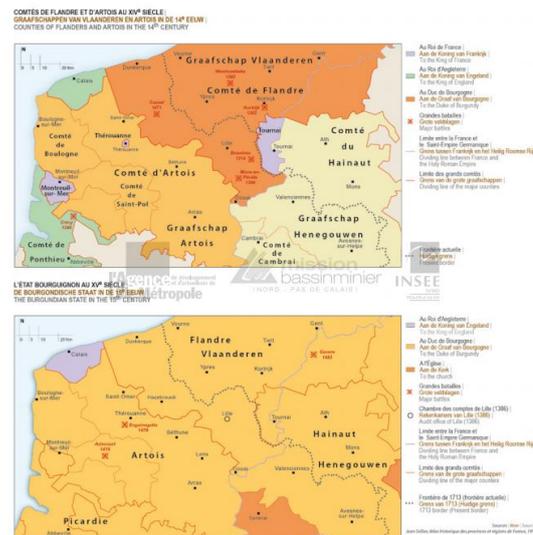
[Source du document.](#)

Importance du trafic fluvial d'autant plus si l'interconnexion Escaut-Seine est créée



[Source du document.](#)

Frontière (qui correspond à la ligne de cessez-le-feu du traité d'Utrecht de 1713) : lieu de transition linguistique (langue romaine/germanique)



[Source du document.](#)

➤ Des défis considérables sont à relever et quelques atouts :

- Patrimoine culturel : beffrois, etc. ;
- Patrimoine militaire : citadelle, etc. ;
- Patrimoine industriel : histoire textile -laine et coton- (Lille-Roubaix-Tourcoing : en 1914, 2^{ème} centre textile européen et mondial après Manchester) et histoire minière (à proximité) avec une culture entrepreneuriale très différente.

➤ Un territoire qui a subi de nombreuses « catastrophes » industrielles : sidérurgie (hauts fourneaux), minière, textile. Ce territoire est dévasté car il n’y avait pas de logique d’urbanisation autour des zones industrielles. Actuellement des friches côtoient des habitations et des infrastructures (routes, autoroutes, etc.).

Si une personne habite à proximité d’une usine, le cadre de vie n’est pas des plus agréables mais au moins, il y a de l’emploi ; si une personne vit à côté d’une usine abandonnée, ce n’est pas très valorisant ; si une personne vit à proximité d’un terrain vague (usine détruite), cela peut être vécu comme « sans futur ».

➤ Roubaix est l’une des villes (si ce n’est la ville) la plus pauvre de France. La population est exclue culturellement, paupérisée et ayant des problèmes sociaux et sanitaires relativement importants. Le chômage y est 3 à 4 fois (2,5 fois officiellement) plus important que la moyenne nationale.

➤ Il faut redonner un espoir aux populations et une fonction à ces anciens espaces industriels. Mais c’est un processus sur le très long terme. Par exemple, au niveau de l’environnement, le sol de ces friches industrielles est pollué, etc.

Diapositive 19

Stratégie de (re)développement

Une ancienne ville industrielle,

- importance du chômage ;
- disparités sociales et spatiales ;
- dégradation de l’environnement.

Engagée dans un processus de reconversion à long terme :

- économique ;
- social et culturel ;
- physique.

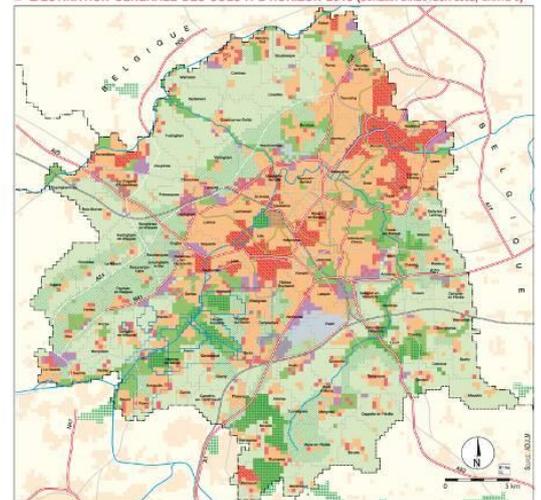
Diapositive 20

Le schéma directeur

5 objectifs majeurs :

- international ;
- accessibilité (présence du TGV mais problèmes routiers et de transport en commun) ;
- qualité Urbaine ;
- développement ;
- solidarité.

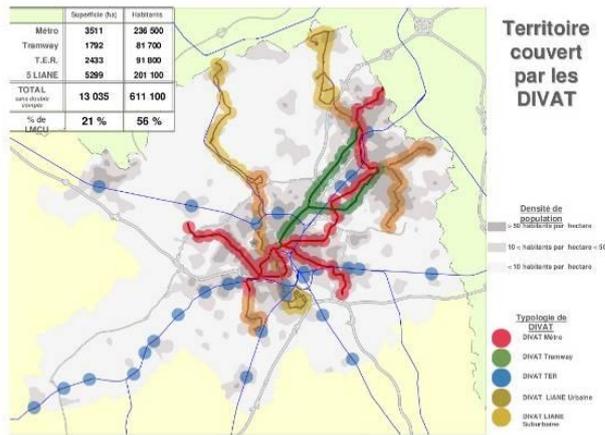
■ DESTINATION GÉNÉRALE DES SOLS À L'HORIZON 2015 (SCHEMA DIRECTEUR 2002, CARTE 3)



OCCUPATION DOMINANTE DES SOLS	INFRASTRUCTURES
Zone urbaine	Autoroute et voie rapide
Extension urbaine multifonctionnelle	Autoroute et voie rapide en projet
Extension urbaine à dominante économique	Voie d'eau
Espace à dominante naturelle et récréative	TGV
QUALIFICATION DE L'ESPACE	Voie ferrée
Requalification urbaine et ville renouvelée	Tramway
Site urbain à protéger	Métro
Espace boisé à préserver ou à créer	Extension transport en commun en site propre
Préservation et développement de la qualité du paysage	Frontière
Périmètre de protection rapprochée (DUP), tracé simplifié	Limite de tarissement
Zone de très forte vulnérabilité de la nappe phréatique, tracé simplifié	Limite communale

Diapositive 21

Densifier le tissu urbain autour des transports : les DIVAT [Disques de Valorisation des Axes de Transports]



1983 : 1^{er} métro automatique du monde à Lille (VAL).

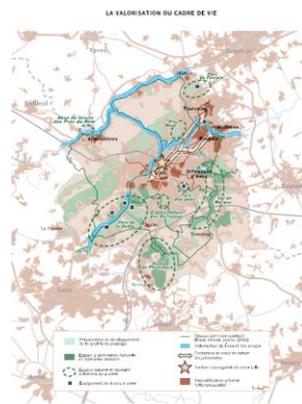
2 lignes actuellement (une troisième ligne serait nécessaire mais trop chère).

Développement des lignes de bus.

[Source du document.](#)

Diapositive 22

Améliorer la qualité de l'habitat et du paysage urbain : verdifier la ville (+ de 7 000 ha en 20 ans).



[Source du document.](#)

Diapositive 23

Renouveler les bases de l'économie

6 pôles de compétitivité :

- I-Trans ;
- NSL (nutrition, santé, longévité) ;
- Picom ;
- MAUD ;
- Up tex ;
- Team 2.

Diapositive 24

Un renouveau culturel : impliquer la population

Transformer une ville (post)industrielle en un centre culturel majeur en Europe.

Changer l'image.

Accroître la confiance en soi et le sentiment d'appartenance chez les habitants.

Développer la créativité.

Diapositive 25

Réutiliser le patrimoine industriel

Équipements culturels (exemple : [la piscine de Roubaix convertie en musée d'art et d'industrie](#)).

Diapositive 26

Une ambition majeure : « la ville renouvelée »

- Reconstruire la ville sur la ville ;
- Limiter l'étalement urbain ;
- Développer la solidarité territoriale.

Diapositive 27

« La ville renouvelée »

Mettre en œuvre des projets spécifiques dans chacun des quartiers défavorisés.

Combiner développement économique, social et amélioration de l'environnement.

Travailler avec les habitants.

Diapositive 28

« La ville renouvelée » et grands projets

Combiner projets stratégiques, projets locaux et autres politiques publiques (transports, culture, etc.).

Grands projets urbains :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Euralille | 7. Euratechnologie |
| 2. Centre de Roubaix | 8. Haute borne |
| 3. Parc de la Deûle | 9. Centre de Tourcoing |
| 4. Eurasanté | 10. Haut de Mons |
| 5. Union | 11. Lille sud |
| 6. Delta 3 | |

Michel Hagnerelle, inspecteur général de l'Éducation nationale.

➤ Les questions liées au développement durable sont diverses. Elles nécessitent donc un regard croisé pour imaginer des solutions nouvelles, originales et spécifiques pour (re)développer.

• Bernard Beignier (recteur de l'académie d'Amiens).

➤ Il rend hommage à François Sirel, nouveau directeur du CRDP d'Amiens et ancien coordonnateur EDD de l'académie d'Amiens.

➤ Depuis 2013, l'éducation au développement durable est inscrite dans le code de l'éducation. Le DD a trouvé sa place dans la [loi de refondation de l'école](#) (*Deuxième partie : Les enseignements scolaires / Livre III : L'organisation des enseignements scolaires / Titre Ier : L'organisation générale des enseignements / Chapitre II : Dispositions propres à certaines matières d'enseignement / Section 11 : L'éducation à l'environnement et au développement durable*).

➤ Il est indispensable de sensibiliser les jeunes générations aux modifications de comportement, de société voire de civilisation auxquelles nous allons devoir faire face.

➤ L'éducation nationale foisonne de projets, de réformes, etc. Il faut harmoniser tout cela. Le foisonnement n'est pas critiquable mais il faut le coordonner.

➤ L'académie d'Amiens a beaucoup de richesses, diverses, multiples, variées. Notre rôle est de faire prendre conscience aux élèves de cette richesse car ils la méconnaissent et en doutent.

➤ Il faut donner du sens à ces multiples projets. Au près des jeunes, il ne faut pas donner un message d'incertitude ou de flou sinon, ils ne vont pas nous prendre au sérieux. Ils sont à la recherche de valeurs sûres.

➤ Ces générations auront un déficit considérable à relever.

• Réception à l'hôtel de ville d'Amiens.

Vendredi 31 janvier 2014 – matin

N°	ATELIERS	MODÉRATEURS ET INTERVENANTS	SALLES
1	École et parcs naturels régionaux	Animation : - Jean-Marc Moullet, IA-IPR de sciences de la vie et de la Terre, académie de Lille - Martine Magnier, chargée de mission éducation au territoire, fédération des parcs naturels régionaux	CRDP Salle Branly 1 ^{er} étage
2	Didactiser les jeux d'acteurs? Pourquoi? Comment?	Animation : - Jean-Max Girault, IA-IPR d'histoire et de géographie, académie de Créteil - Bruno Brandolan, IEN 1 ^{er} degré, académie d'Amiens	UPJV Bâtiment des Minimes Salle M003 Rez-de-Chaussée
3	Dynamiques des territoires ruraux et éducation au développement durable	Animation : - Vincent Borella, IA-IPR d'histoire et de géographie, académie de Nancy-Metz - Karine Hurel, chargée de mission Prospective & études, Datar	UPJV Bâtiment des Minimes Salle M004 Rez-de-Chaussée
4	Ville et biodiversité	Animation : - Catherine Bourse, IA-IPR de sciences de la vie et de la Terre, académie de Rouen - Patrice Langlais, IEN sciences et développement durable, académie de Rouen	UPJV Bâtiment des Minimes Salle M005 Rez-de-Chaussée
5	Les territoires entre le local et le mondial	Animation : - Gilles Bulabois, IA-IPR d'histoire et de géographie, académie de Besançon - Laurence Rigollet, chef de projet Educasol, plateforme française d'éducation au développement durable et à la solidarité internationale	UPJV Bâtiment des minimes Salle M002 Rez-de-Chaussée
6	L'inscription de l'école et de l'établissement dans le territoire : l'E3D et les PEDT	Animation : - Pascal Boyries, IA-IPR d'histoire-géographie, académie de Grenoble - Jean-Marc Tochon, IA-IPR en sciences et techniques industrielles, académie de Besançon - Romain Bouillon, directeur de l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe	CRDP Salle Lavisse 1 ^{er} étage
7	Les démarches prospectives dans les enseignements scolaires	Animation : - Philippe Guizard, IA-IPR d'histoire et de géographie, académie de Montpellier - Cyrille Larat, IEN-ET lettres-histoire, académie de Lille	CRDP Médiathèque Rez-de-chaussée
8	Les Outre-mer, laboratoires du développement durable?	Animation : - Véronique Chalcou, IA-IPR d'histoire et de géographie, académie de Guadeloupe - Jean-Paul Benteux, IA-IPR d'histoire et de géographie, académie de La Réunion - Pascal Saffache, directeur du département géographie - aménagement de l'Université des Antilles et de la Guyane.	CRDP 1 ^{er} étage

Vendredi 31 janvier 2014 - après-midi

Séance plénière

Jean-Michel Valantin (Haut fonctionnaire du développement durable).

- Il remercie l'ensemble des participants aux ateliers pour la richesse des travaux et des échanges.
- La synthèse des travaux sera prochainement mise en ligne sur le [site du CRDP de l'académie d'Amiens](#).

• Territoires d'outre mer et développement durable. Le cas de la Martinique : quel développement durable possible en milieu insulaire ?

Croisement des problématiques liées à l'urbanisation, au littoral, à la mer, aux énergies renouvelables et aux risques.

Pascal Saffache par visioconférence (maître de conférences et directeur du département géographie -aménagement de l'Université des Antilles et de la Guyane).

[Voir l'interview de Pascal Saffache sur les risques majeurs en Martinique \(Paroles de scientifique du site EDD du CRPD de l'académie d'Amiens\).](#)

- De nombreux problèmes sont observables aux Antilles. Ils indiquent la nécessité impérieuse de mettre en place une politique de développement durable.

Diapositive 1

Plan

- I. Présentation de la Martinique
 - II. La Martinique nécessite-t-elle la mise en œuvre d'une politique de développement durable ?
- Conclusion

Diapositive 2

I. Présentation de la Martinique

- Territoire insulaire (1 100 km²) voire micro insulaire.
- Population importante : 390 000 habitants.
- Forte densité : 355 hab. /km² (3 fois supérieure à la densité moyenne de France métropolitaine).
- « Ile maritime » par opposition aux îles continentales des Antilles.
- « Ile-ville » (taux d'urbanisation de plus de 80 %).
- « Hot spot » de biodiversité.
- Très fort endémisme écologique.
- Fort potentiel touristique.
- « Terre à risques » : risques naturels et technologiques. [La Martinique est un territoire multirisque](#) (tous les risques naturels sont recensés en dehors du risque d'avalanche – A voir cependant si cela ne va pas changer avec le changement climatique : des chutes de grêle assez exceptionnelles ont été observées dernièrement).
- Avec 27 communes littorales, la Martinique est une île vulnérable / 90 000 personnes environ vivent sur la marge côtière.

Diapositive 3

Carte de l'île de la Martinique



[Source de la carte.](#)

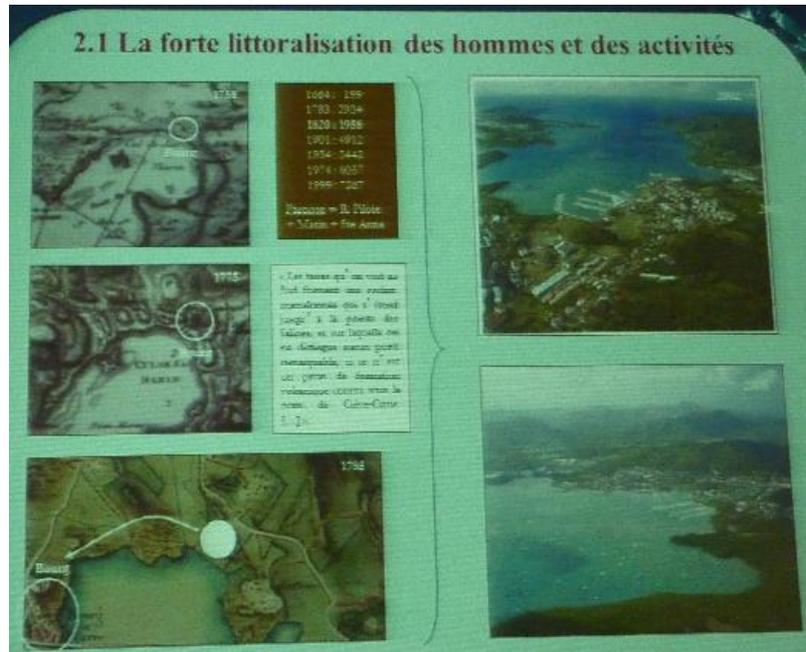
Diapositive 4

II. La Martinique nécessite-t-elle la mise en œuvre d'une politique de développement durable ?

Six aspects seront abordés :

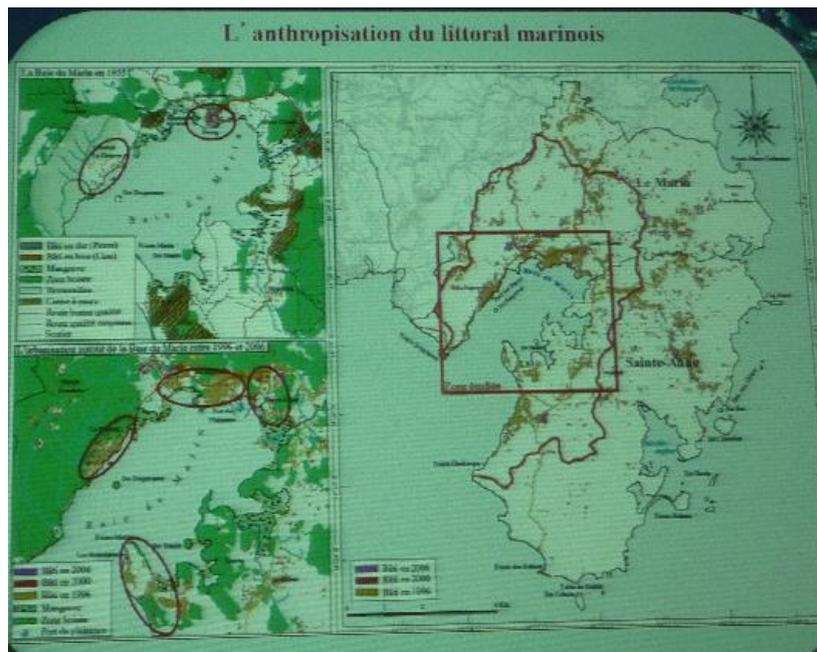
- 2.1 La forte littoralisation des hommes et des activités
- 2.2 L'hypersédimentation (élévation de 5 mm/an dans certaines zones)
- 2.3 La pollution
- 2.4 L'érosion
- 2.5 Les variations eustatiques
- 2.6 La vulnérabilité des populations face aux risques majeurs : l'exemple des tsunamis [non abordé, faute de temps]

Diapositive 5



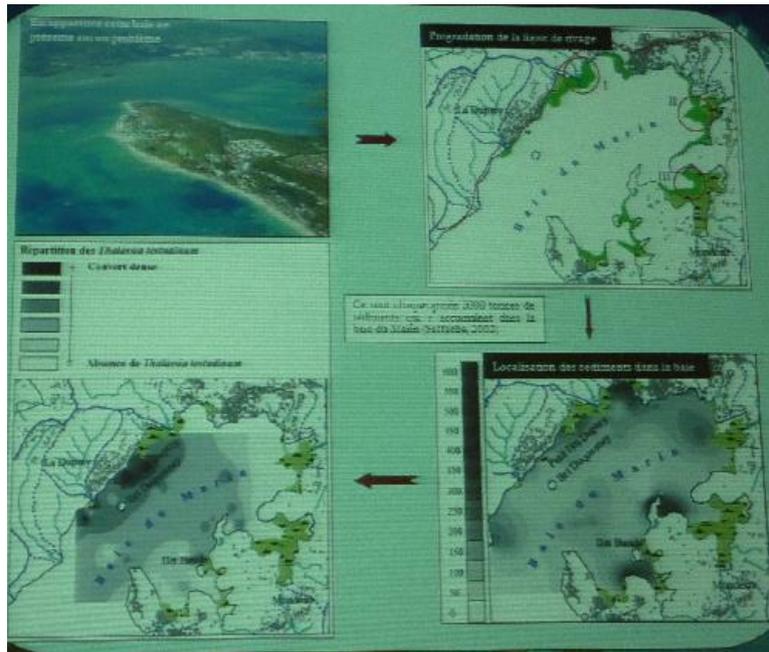
- En 1785, la commune du Marin change de localisation.
- Entre 2002 et 2008 forte urbanisation qui continue encore.
- 2nd port de plaisance des petites Antilles (1 000 emplacements pour bateaux à quai ; 1 200 emplacements pour bateaux en transit).

Diapositive 6



- Très forte littoralisation.

Diapositive 9



[Voir aussi l'article « [L'évolution contrastée du littoral de l'île de la Martinique](#) »]

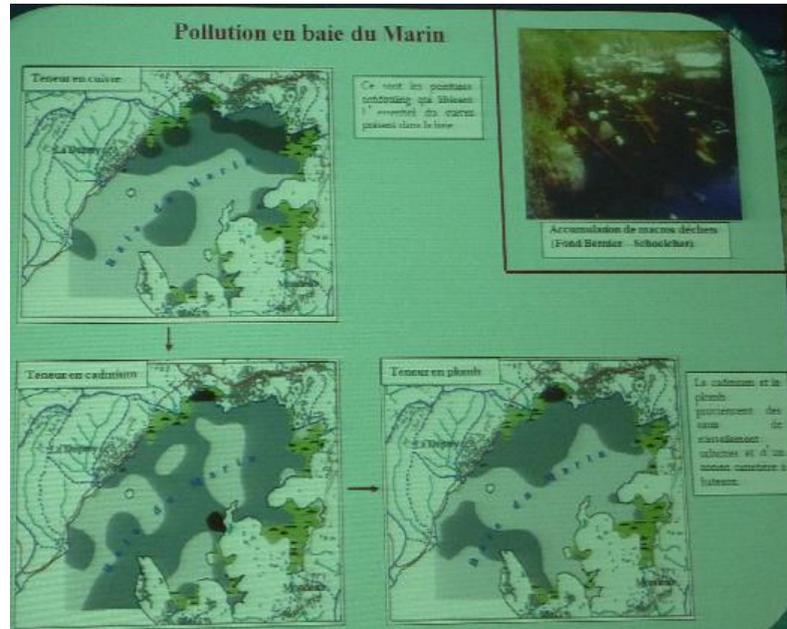
- Autre conséquence de l'hypersédimentation : progradation (le trait de côte ne fait qu'avancer avec remblaiement des fonds marins en bordure côtière et même au sein de la baie de Marin).
- Cette baie avait été considérée comme la plus belle baie des Antilles.
- Au XIXe [?] siècle 36 espèces de coraux avaient été répertoriées contre 5 à l'heure actuelle.

Diapositive 10



- La décharge de La Trompeuse aurait dû être fermée en 2002 (fermeture en 2012). La fermentation des déchets libère des lixiviats (« jus des déchets ») qui sont acides.
- Le sol du site industriel SARA (raffinerie) contient des métaux lourds (cuivre, zinc, etc.).
- La pollution des eaux est une VRAIE problématique.

Diapositive 11



- Des teneurs importantes en cuivre sont mesurées au niveau du port de plaisance (dues aux peintures antifouling, riches en métaux lourds).
- Des teneurs importantes en cadmium sont mesurées à deux endroits : les deux exutoires des fleuves entrainant la gomme des pneus de voiture.

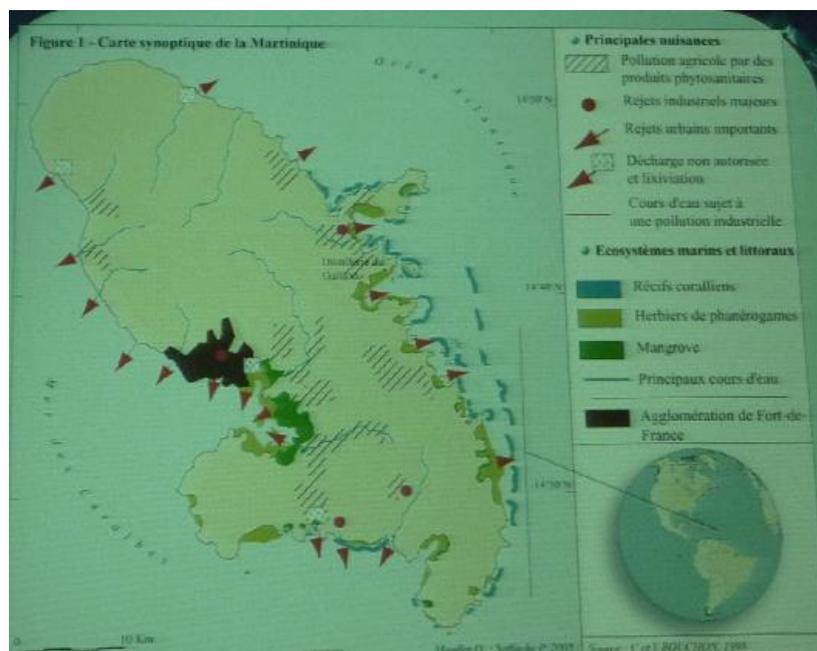
Diapositive 12



[Voir aussi le diaporama « [La Caraïbe face aux dégradations environnementales : l'exemple des espaces littoraux](#) »]

- Il existe encore des décharges à ciel ouvert (de moins en moins le cas).
- Certaines sont situées à proximité directe de rivières : problèmes liés aux lixiviats.

Diapositive 13



- La pollution agricole est importante. La côte comporte de nombreux culs-de-sac qui concentrent les polluants.

2.5 Les variations eustatiques

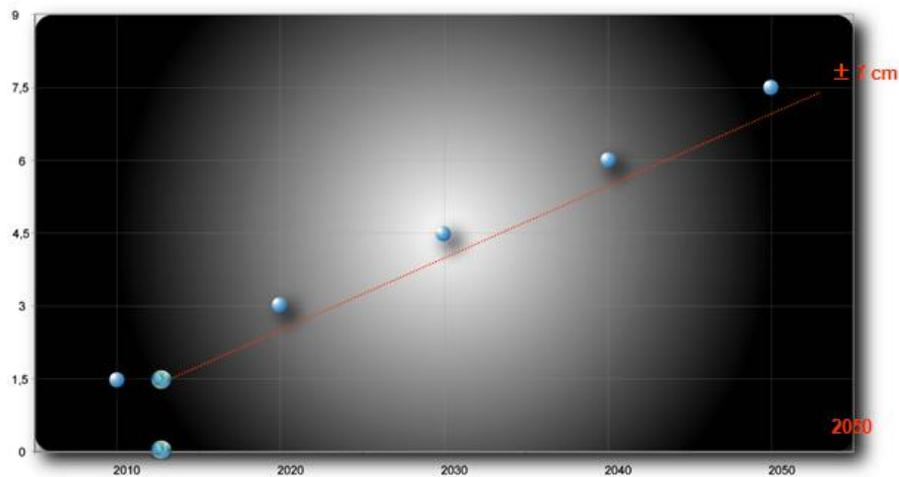
Le réchauffement global de la planète, c'est :

- Élévation générale des températures due aux émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.). De 1910 à nos jours, la température moyenne du globe s'est élevée de + 0,6°C et on attend une élévation comprise entre + 1,4 et + 5,6°C pour les prochaines décennies.

Des effets induits

- Fonte des glaces polaires
- Recul des glaciers de montagne
- Augmentation de la puissance et de la récurrence des manifestations météorologiques paroxysmiques.
- Élévation du niveau de la mer (plusieurs dizaines de centimètres au cours du siècle dernier).

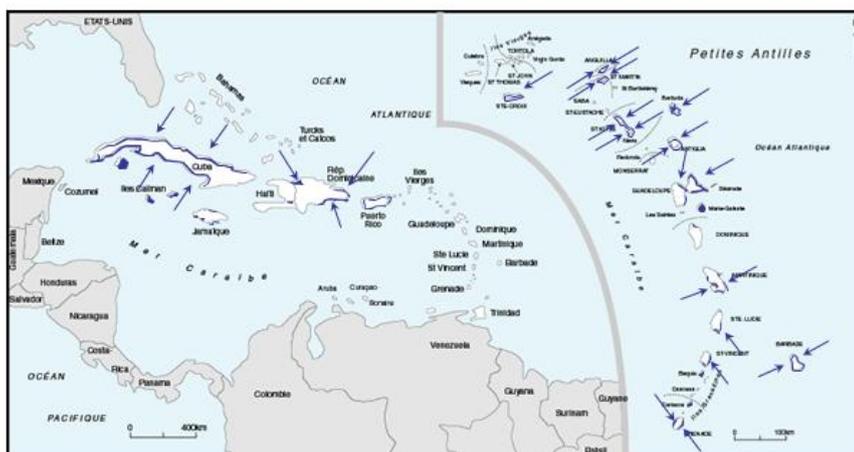
La Martinique est-elle en sursis ?



Montée des eaux estimée à 1,5 mm.an⁻¹ → en 2050, une hausse d'un peu moins de 10 cm.

[Source du document.](#)

Vue prospective des intrusions marines aux Antilles (horizon 2050)



[Source du document.](#)



[Source du document.](#)

➤ Fort-de-France est située sur une ancienne mangrove : zone plane.



[Source du document.](#)

Conclusion

A l'échelle de la Martinique

A la lumière de tout ce qui vient d'être dit, la Martinique ne peut s'inscrire que dans une logique de développement durable, tant les pressions sont nombreuses, les vulnérabilités exacerbées et son devenir compromis.

Toutefois, pour qu'une politique de développement durable voie le jour et soit efficace, il importe :

- que la population s'approprie le concept (le DD est très, voire trop à la mode et n'est pas forcément compris) ;
- que les politiques soient convaincus du concept ;
- que ce concept devienne un vrai projet de société ;
- que les collectivités locales arrêtent de faire des projets au coup par coup et qu'elles aient une vision du DD, c'est à dire un développement harmonieux du territoire avec l'Homme devant être au cœur du système.

Questions de la salle :

Qu'en est-il de la question de l'autonomie énergétique de la Martinique ?

- La Martinique a beaucoup de retard dans ce domaine. L'autonomie n'est que d'environ 3 % (sans doute 5 % d'ici 5 ou 6 ans).
- Des recherches sont en cours sur l'exploitation de l'énergie thermique des mers, les éoliennes (actuellement seulement 2 éoliennes), la géothermie, etc. Il s'agit là d'un axe que le Conseil régional de la Martinique souhaite développer mais les travaux sont balbutiants.
- Des panneaux photovoltaïques commencent à faire l'apparition sur les toitures des bâtiments des services publics (pour la climatisation et l'éclairage).

Comment contrecarrer l'érosion côtière ? Quelles solutions de repli ? Est-il question d'un schéma d'aménagement pour le futur ?

- Il n'y a aucune solution, à l'heure actuelle, pour répondre à ces problématiques : il n'y a pour l'instant aucune mesure, aucun schéma n'a été initié.
- Dans le cadre d'une politique DD, ces schémas devraient être élaborés. Mais que faire ? Le centre de la Martinique est fortement pentu et sismique. Allons-nous devenir des réfugiés climatiques ? Les solutions sont difficiles à trouver car les marges de manœuvre sont limitées.

Qu'en est-il du tourisme ?

- La problématique du tourisme est assez âpre. Après la guerre, les politiques et les habitants ont mis beaucoup d'espoir sur le tourisme : passer d'une agriculture d'exploitation à une économie plus saine.
- Il ne faut plus baser le tourisme de la Martinique sur la massification. Mais développer un tourisme « choisi », « sélectif » avec des finalités différentes (randonnée, canyoning, culturel, etc.) pour des touristes plus riches. Il faut que le tourisme reste une source économique tout en devenant plus respectueuse de l'environnement (moins de pression, etc.) et profite à la population.

Michel Hagnerelle, inspecteur général de l'Éducation nationale.

- On a vu au cours de ces deux journées, trois défis différents à relever. Tous ces exemples montrent qu'il est impossible de séparer l'économie, de l'environnement et du social.

➤ Pour travailler, il est indispensable d'avoir des outils. La [note de service n° 2013-111 du 24-7-2013 \(Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires \(E3D\)\)](#) permet de développer des projets liés au DD et de faire travailler ensemble enseignants, vie scolaire, équipe de gestion et de maintenance de l'établissement scolaire tout en ouvrant la structure sur l'extérieur à travers le partenariat.

Trois niveaux de labellisation sont mis en place pour les démarches E3D : démarrage, confirmation et approfondissement. Ces démarches E3D doivent être synergiques avec les projets d'éducation territoriaux ou avec d'autres formes de projets.

➤ Il faut prendre le temps nécessaire pour rédiger cette démarche : elle nécessite beaucoup de dialogues et de recueils d'expériences. Il est important d'intégrer ces retours d'expériences à la démarche E3D.

➤ La démarche E3D peut intégrer des projets dans tous les domaines du DD (biodiversité, santé/environnement, solidarité internationale, etc.) et utiliser toutes les portes d'entrée du DD. Il y a là une grande richesse.

• **Monique Dupuis** (Inspectrice générale de l'Éducation nationale, groupe sciences et technologies du Vivant, de la Santé et de la Terre, chargée d'une mission nationale pour l'éducation au développement durable).

➤ On pense souvent que la démarche E3D doit, dès la mise en place, être une démarche très structurée avec une définition des objectifs, des actions, des partenaires, etc. Mais en fait, il existe de nombreuses façons de construire cette démarche.

➤ Pour la construire, il existe différentes entrées possibles. Or, sur le terrain les différentes équipes s'imposent de rentrer directement dans un cadre structurant. En fait, il existe de nombreuses façons de faire !

➤ L'important est que la démarche soit co-construite : à partir de l'état des lieux il faut chercher à définir ses objectifs en relation avec ce qu'il se passe dans l'établissement et dans le territoire. Si la démarche n'est pas co-construite avec les différents acteurs de l'établissement, elle ne marchera pas !

➤ Parmi les acteurs de la démarche, l'un ne doit pas être oublié : l'élève. Il faut que les élèves aient leur place dans la démarche. Que leurs propositions d'actions soient prises en compte. Les équipes pédagogiques doivent les guider, les accompagner dans la démarche, dans le questionnement des programmes scolaires, etc. L'équipe pédagogique doit donc faire preuve de beaucoup de modestie.

➤ Les partenaires sont indispensables dans une démarche E3D pour apporter leurs compétences. Il est indispensable de respecter les compétences de chacun. Pour cela, il faut y mettre du temps, travailler ensemble pour connaître les spécificités de chacun et savoir « qui fait quoi ? ».

➤ Dans une démarche globale, il faut penser à l'évaluation (ou plutôt à l'auto-évaluation) de la démarche. Il ne s'agit pas d'évaluer « en bien ou en mal » mais plutôt de faire des feedbacks.

Les partenaires peuvent jouer ainsi un rôle important pour indiquer les choses auxquelles l'équipe éducative n'aurait pas pensé.

L'intérêt de cette évaluation est d'inscrire la démarche menée dans le temps.

➤ La valorisation est souvent négligée. Elle est pourtant nécessaire pour les élèves comme pour l'équipe éducative. Elle permet, de plus, de laisser une trace des actions menées dans l'histoire de l'établissement.

➤ La mise en place de la labellisation doit être, avant tout, une question de « bon sens ». Elle doit, dans l'idéal, associer le rectorat, les collectivités territoriales, les associations, etc. Mais, il n'y a pas de principe en lui-même : l'important est que ce soit simple, cohérent et lisible !

• **Michel Hagnerelle** (Inspecteur général de l'Éducation nationale, groupe histoire et géographie, chargé d'une mission nationale pour l'éducation au développement durable).

➤ L'E3D est bien en marche ! La preuve : voici un diplôme qui sera accroché sur tous les établissements labélisés E3D dans l'académie de Nice. C'est tout un symbole !

• **François Sirel** (Directeur du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie d'Amiens).

➤ Le CRDP de l'académie d'Amiens, [pôle de compétence nationale pour l'EDD](#), va continuer à répondre à ces attentes à travers la consolidation de ses trois piliers :

- Informer / diffuser ;
- Valoriser / mutualiser ;
- Former.

➤ La rubrique « [Paroles de scientifiques](#) » est un fond de ressources permettant à la fois d'informer et de former.

➤ La carte de France « [Edd en territoires](#) » présente sur le page d'accueil du site du [pôle de compétence nationale pour l'EDD](#) permettra de faire le lien d'une part avec le site EDD de chaque académie ; d'autre part, de mettre en avant les établissements en démarche E3D. Elle permettra donc à la fois de faire connaître, de diffuser et de valoriser.

➤ La lettre nationale EDD permettra de faire le point régulièrement sur les avancées du DD tant au niveau national qu'international ([pour s'y inscrire](#)).

➤ Nous souhaitons transformer l'ouvrage qui vient de paraître « [L'établissement en démarche de développement durable, une construction collective](#) » en un parcours de formation pour travailler sur la démarche E3D et sur les problématiques de l'EDD. Cela sera sans doute développé sur la [plate-forme de formation m@gistère](#).



Clôture du FOREDD

- **Michel Hagnerelle** (Inspecteur général de l'Éducation nationale, groupe histoire et géographie, chargé d'une mission nationale pour l'éducation au développement durable).

➤ Il exprime de nombreux remerciements :

- globalement à l'académie d'Amiens pour son soutien sans faille et à Monsieur le Recteur de l'académie ;
- à Thouraya Abdellatif, la nouvelle coordonnatrice académique EDD ;
- au CRDP de l'académie d'Amiens : à son nouveau directeur, François Sirel, et à toute équipe du CRDP qui s'est fortement mobilisée ;
- aux partenaires du FOREDD : la CASDEN, la région Picardie, le conseil général de la Somme, Amiens Métropole, l'Université de Picardie et le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie ;
- aux animateurs et aux participants des tables rondes ;
- aux participants de ce sixième FOREDD.

➤ Ce FOREDD s'est déroulé :

- dans un climat de maturité et de culture commune ;
- dans une cohérence, dans une communauté de pensée.

➤ L'EDD a dix ans, c'est finalement peu.

➤ Il faut maintenant penser au FOREDD 2015. Pour être au diapason avec la conférence mondiale sur le climat, le thème sera les grandes problématiques liées au climat et les risques pour les sociétés.

➤ Il souhaite un bon retour à chaque participant et espère que le septième FOREDD remportera un vif succès dans l'éducation nationale comme chez les partenaires.